

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 15

Séance tenue le 6 décembre 1999, à 14 h
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 décembre 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
AQUA DATA:	
MARCEL GUIBORD, NATHALIE PERICHE	2
ASSOCIATION DES EMBOUTEILLEURS D'EAU DU QUÉBEC:	
YAMINA BENHOUBOU, DANIEL COLPRON, ANITA JARJOUR	17
RÉSEAU ENVIRONNEMENT:	
RAYMOND AUGER, NATHALIE DRAPEAU, PIERRE GÉLINAS	33
REPRISE DE LA SÉANCE.....	49
COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC:	
NATHALIE FORTIN, NANCY HUDON, CLAUDE LAFLEUR.....	49
GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE:	
ANNE FLEISCHMAN, JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE.....	61
DROIT DE RECTIFICATION:	
MAPAQ: LUCIE LAMBERT	75

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonjour à chacun, chacune d'entre vous! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. On arrive au terme d'un très long périple puisque, normalement, cette semaine devrait être la dernière semaine. C'est la dernière semaine d'audition des mémoires. Le mandat de la Commission va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000.

10 Dans le cadre de cette Commission, nous avons deux tournées à faire du Québec: la première pour les questions, faire sortir l'information du dossier; et la deuxième, dans laquelle nous nous trouvons, qui s'achève, sur l'audition des mémoires. Dans le cadre de mémoires, des groupes et des individus rencontrent la Commission pour faire valoir leur point de vue, signaler un certain nombre de choses qui leur paraissent essentielles à la Commission, dans le
15 but de parvenir à la mise en oeuvre d'une gestion de l'eau qui corresponde aux attentes et aux besoins d'aujourd'hui.

Comme vous le savez, la Commission est formée de madame Gisèle Gallichan et de monsieur Camille Genest ainsi que de moi-même. J'identifie les autres intervenants dans
20 l'audience. À la sténotypie, madame Lise Maisonneuve; à la logistique et au son, du ministère des Relations avec les citoyens, monsieur Jean Métivier et Daniel Moisan; notre analyste, monsieur Louison Fortin; à l'arrière, aux communications, Serge Labrecque; et au secrétariat de la Commission, madame Hélène Marchand. Si jamais vous avez des choses à déposer, c'est auprès de madame Marchand qu'il faut déposer ce que vous voulez nous remettre.

25 Cet après-midi, nous avons cinq groupes qui sont inscrits: Aqua Data, l'Association des embouteilleurs d'eau du Québec, RÉSEAU environnement, Coopérative fédérée de Québec et le Groupe de recherche appliquée en macroécologie de l'Université du Québec.

30 Le déroulement est simple. Nous prenons autour d'une demi-heure par intervenant. Nous vous demandons d'abord de nous dire l'essentiel de votre mémoire dans dix, quinze minutes. Normalement, nous l'avons lu au préalable. Ensuite, ce qui permet à la Commission de vous poser des questions pour un petit peu explorer certains aspects de votre pensée et voir comment vous vous situez par rapport à d'autres intervenants. L'idée n'est pas de contester vos
35 dires, mais simplement de mieux les comprendre et de les approfondir.

Je rappelle aussi qu'à la fin de la séance, il existe un droit dit de rectification, qui permet à toute personne dans l'assemblée de corriger des affirmations qui lui sembleraient contraires aux faits. Ce n'est pas un droit d'argumentation mais c'est simplement un droit de corriger des
40 erreurs de faits.

Sans autre préambule, j'invite donc les représentants d'Aqua Data, qui sont déjà assis à la table, de se présenter et de nous faire part de leur mémoire, s'il vous plaît. Bonjour!

45 **M. MARCEL GUIBORD :**

Bonjour, messieurs les commissaires et madame, à l'assistance aussi bonne journée!
Je voudrais présenter Nathalie Periche ici, qui va m'assister un peu dans la présentation. Si
jamais il y a des choses que je n'ai pas dites clairement, elle doit s'assurer de me corriger.

50

Mon nom est Marcel Guibord. Je suis avec la compagnie Aqua Data. Je suis président.
Et je vous remercie de nous donner cette opportunité de venir présenter - je devrais dire - notre
cédérom. D'ailleurs, on n'a pas eu vraiment la possibilité de présenter un mémoire comme tel,
comme vous les voyez peut-être habituellement, mais on a fait une présentation ici visuelle, qui
55 permet de bien voir ce que nous avons à expliquer, ce que nous avons à dire en ce qui
concerne les réseaux d'aqueduc et d'égout. Je dois un peu spécifier, ici, que ce sont des
réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et combiné qu'on va parler ici, maintenant.

Premièrement, je voudrais expliquer un peu qui nous sommes. On ne va pas aller dans
60 les détails, mais au moins faire part à la Commission de qui est Aqua Data. On est spécialisé
dans l'inspection et l'évaluation des réseaux d'aqueduc et d'égout existants. On dit existants
pourquoi? Parce que nous ne sommes pas des consultants en génie civil comme tels. Nous ne
faisons pas de design, nous ne faisons pas de nouvelles conduites, c'est-à-dire qu'on ne fait
pas ce que les ingénieurs-conseils ont l'habitude de faire. Nous nous sommes spécialisés à faire
65 strictement des diagnostics de réseaux, de l'évaluation de réseaux d'aqueduc et d'égout, et
c'est de ça qu'on gagne notre vie.

Le développement des logiciels aussi, c'est une partie bien importante parce que,
contrairement un peu à des firmes qui développent des logiciels, nous ne les développons pas
70 pour les autres personnes mais pour nous-mêmes. C'est-à-dire qu'on doit aller faire des
cueillettes, on doit aller chercher des informations sur les réseaux. Donc, on a dû développer
des outils. Étant donné qu'il n'y en avait pas qui existaient sur le marché qui étaient capables de
faire et de rencontrer nos besoins, on a dû développer par nous-mêmes ces outils-là. On va
vous expliquer un petit peu plus tard dans la présentation ce que représentent ces outils-là.

75

Notre expérience. On a environ 350 réseaux d'aqueduc et d'égout de diagnostiqués,
soit municipal, industriel et commercial; une centaine de modèles hydrauliques depuis 96 et un
peu plus; une cinquantaine de villes où on a déjà vendu des logiciels de gestion qu'on appelle
Aqua Cad. Nous avons environ 70 réseaux d'aqueduc que nous appelons cogérés pour des
80 périodes de 3 à 5 ans. On va expliquer un petit peu plus tard un peu mieux. Vous allez
comprendre un peu mieux aussi ce que nous voulons dire par «cogérés» .

Nous faisons des diagnostics, nous implantons pour les villes des systèmes de gestion.
Alors, pour être capables d'implanter des systèmes de gestion, nous devons, au départ, aller
cueillir les données qui sont très souvent manquantes dans les municipalités, faire les plans,
monter les plans de façon à pouvoir toujours permettre au client de voir la situation de son
85 réseau. C'est ça qu'on appelle un peu de la cogestion.

90 Pourquoi 3 à 5 ans? Bon, bien, parce que 3 à 5 ans, c'est ce que ça prend des fois pour venir à bout de connaître tout le réseau, de bien monter le système à l'informatique pour ensuite former les gens, les municipalités, pour qu'ils puissent faire la continuation avec le système de gestion.

95 Présentation de la firme. Parmi nos clients, nous avons, vous allez voir ici, beaucoup de municipalités un peu partout à travers le Canada. Nous sommes aussi outre-mer, soit au Pérou, en Égypte, en Italie et en Pologne. On a, évidemment on appelle ça, nous, des licences que nous avons vendues pour des territoires bien particuliers un peu partout. Nous couvrons le Canada en entier ainsi que certaines parties, comme vous pouvez le voir.

100 Aqua Data souhaite partager son expertise avec la Commission en ce qui concerne les techniques développées pour approfondir la connaissance dans le domaine. Alors, c'est surtout ça le souhait d'Aqua Data.

105 La Commission a démontré la connaissance, en fait, vous avez voulu un peu connaître - puis vous avez fait consensus un peu là-dessus et Aqua Data est concernée par ça - vous voulez avoir la connaissance partielle de l'état des infrastructures souterraines et la nécessité d'un bon diagnostic. Vous voulez aussi, le besoin de connaître et de compléter l'inventaire des réseaux d'eau municipaux, la nécessité d'implanter des systèmes structurés de gestion de réseaux. Alors, Aqua Data se sent très concernée par ça parce que c'est ça notre gagne-pain.
110 Alors, conséquemment, Aqua Data estime essentiel de créer un plan d'action à partir de collecte de données ou de données existantes jusqu'à la création d'un plan d'intervention complet.

115 Alors, c'est ça le but de tout faire ces travaux de cueillette de données, pour ensuite arriver à implanter un système complet, non seulement pour faire le portrait de la situation d'aujourd'hui, mais aussi être capable de faire le portrait de la situation d'aujourd'hui et, en même temps, implanter un système de gestion pour permettre aux villes par la suite d'aller cueillir leurs données pour être capables de se reproduire de façon constante, à volonté, sans avoir des budgets énormes, représenter le portrait de la situation.

120 Ce sont des réseaux qui sont vivants. Ce sont des réseaux qui alimentent, en ce qui concerne le réseau d'aqueduc, ça alimente les citoyens en eau potable, les eaux d'égout, collecte. Alors, on se doit de vérifier constamment ces réseaux-là. Et pour le faire à des coûts qui sont raisonnables, on se doit de les vérifier de façon constante et non pas seulement que
125 périodique, à long terme.

130 Le diagnostic des réseaux d'aqueduc. On a ici divisé en deux. On va parler ici plutôt d'aqueduc puis tantôt on va parler d'égout, de façon à ce que ce soit le plus clair possible. Le diagnostic comprend l'inventaire et le diagnostic initial. C'est-à-dire on appelle ça initial pourquoi? Parce que c'est la cueillette des informations qui est très importante. On se doit de bâtir une banque de données. On se doit de prendre les plans de la ville, les digitaliser de sorte

à ce qu'on puisse par la suite être capable de voir comme il faut comment les réseaux fonctionnent.

135 Quand les gens vont sur le terrain, il faut qu'on soit capables de corriger la situation si elle ne se présente pas tel que montré sur le plan. Quand on fait la cueillette des données, on se doit de voir ça. Sinon, on ne réussira jamais à bien analyser le réseau. On ne pourra pas se servir des outils par la suite pour être capables de voir comment le réseau fonctionne dans la vraie vie.

140 C'est quoi qui est compris? C'est l'évaluation de la capacité hydraulique, l'évaluation de l'étanchéité ainsi que la qualité esthétique. La qualité esthétique, ça veut dire la couleur de l'eau. On peut, par la qualité, par ce qu'on voit -- vous allez voir dans la photo suivante un peu la couleur de l'eau, ça nous permet de voir où sont les problèmes importants de la qualité de l'eau. Cette information-là reliée à l'information des pressions statiques, pressions dynamiques, etc., qu'on prend sur le réseau, nous permet de bien voir où on a des problèmes, puis on veut être capables de mettre le doigt sur cette partie-là.

150 Il y a la condition mécanique aussi qui est bien importante, parce que la condition mécanique nous permet aussi de bien saisir la partie hydraulique. On se sert, nous, de la borne d'incendie comme la fenêtre au réseau d'aqueduc. Ce n'est pas juste d'inspecter une borne d'incendie parce qu'elle est une borne, parce que c'est un équipement de pompier, un équipement d'incendie, c'est aussi important de l'inspecter de façon à pouvoir connaître son mécanisme et que si ce mécanisme est bien fonctionnel, ça va; mais sinon, il peut entraver à l'information que nous allons cueillir sur la pression des réseaux. Alors, c'est très important de pouvoir évaluer si la fenêtre ou l'outil qu'on utilise, qui s'appelle la borne d'incendie, ne va pas déranger l'information qu'on va prendre sur les pressions, c'est très important.

160 Alors, l'objectif, c'est quoi? C'est de cibler le secteur à problèmes. Si on a fait un bon diagnostic initial, on est capable dans un premier temps de montrer sur plan où sont les problèmes que la Ville devrait tout de suite, en premier lieu, mettre l'emphase dessus, où est-ce qu'on doit dépenser de l'argent pour être capable de faire les corrections qui sont urgentes.

165 Seulement qu'après avoir fait cette étape-là, évidemment, on va avoir permis à la Ville et à ses gens de remettre le réseau en condition que, nous, on appelle condition normale d'opération. C'est très important d'être capable de remettre le réseau en condition normale d'opération le plus rapidement possible et avec le moindre coût. Et ensuite, on peut aller un peu plus loin dans l'étude, à savoir faire des modèles hydrauliques, etc. On y arrivera tantôt.

170 Alors, dans cette photo ici, on voit la borne d'incendie. C'est mécanique. On doit voir sa qualité mécanique. On doit aussi pour les mêmes raisons que je disais tantôt, on veut aussi instaurer un système de gestion. C'est-à-dire que, encore une fois tout est basé là-dessus, il faut bien diagnostiquer, bien monter la banque de données pour qu'ensuite on puisse en même temps instaurer un système de gestion.

175

180 C'est à ce moment-là qu'on peut se permettre de former les gens de la Ville à bien cueillir les données avec ce système-là. C'est très très rapide et on peut facilement transférer les données à un système d'analyse et ça leur sort tout de suite la qualité de leur réseau, où est-ce qu'ils devraient intervenir. Ensuite, on a parlé de la qualité de l'eau tantôt. Et à droite, l'autre photo, c'était surtout pour l'étanchéité, écouter s'il y a des fuites sur le réseau.

185 L'outil informatique, après avoir fait le diagnostic et en même temps, on doit dire, cet outil-là est essentiel. On a digitalisé nos plans. Vous pouvez voir les plans. On peut très facilement de cette façon-là voir la réaction du réseau, voir comment le réseau fonctionne. Il est vivant. Alors, comment est-ce qu'on peut comprendre quelles sont ses forces, quelles sont ses faiblesses.

190 L'analyse des secteurs à problèmes. Il y a plusieurs étapes. On a parlé de l'étape de diagnostic et ça, c'est toujours suite au diagnostic. On a réussi de cette façon-là, dans un premier temps, à isoler les secteurs qui sont vraiment à problèmes, problèmes plus graves que d'autres, des fois très faciles à corriger. Pour un bon exemple, on a trouvé des secteurs, par exemple, qui sont très faibles en capacité et, souvent, le problème est une vanne qui a été trouvée fermée. Alors, si le diagnostic est bien fait, on va avoir localisé et ciblé les vannes qui sont demeurées fermées. On va aussi en même temps avoir localisé les fuites sur le réseau, qui nous permet encore une fois de voir où sont et pourquoi sont les faiblesses.

200 Alors, quand on a des faiblesses, puis que ce ne sont pas des fuites et que ce ne sont pas des vannes, il y a d'autres moyens de vérifier quelle est la raison. C'est peut-être parce que le réseau est complètement entartré. Alors, on va aller faire des mesures de coefficient d'Hazen-Williams, qu'ils appellent, qui est une mesure qui nous permet de voir combien d'entartrement on a dans le réseau.

205 Vérification du débit disponible. C'est bien important de savoir si on rencontre les exigences par les pompiers. L'analyse des historiques, les bris de conduites, les plaintes, interventions, ce sont des informations très importantes qui nous permettent de voir dans le temps un peu comment a vécu le réseau jusqu'à date ainsi que comment il vit maintenant.

210 Réseau ou plusieurs secteurs. À partir du moment où on a fait la correction tant bien que mal des secteurs isolés, on est capable de voir avec un modèle hydraulique encore plus à fond quelles sont les capacités, les faiblesses du réseau. Et la meilleure compréhension, par cette analyse-là, on peut évidemment avec cet outil-là très facilement faire des simulations, c'est-à-dire voir la condition si on avait telle situation ou telle autre situation. On peut très facilement et très rapidement se reproduire des images de la condition du réseau, si on avait d'autres situations que celle qu'on voit maintenant, le but étant toujours d'arriver à définir quels sont les endroits où on doit faire de la réhabilitation, du remplacement, de l'ajout, etc.

215 On vérifie, en même temps qu'on fait tous ces diagnostics-là, et surtout étant donné que le diagnostic initial a été bien fait, on va être capable de voir si la protection incendie est rencontrée partout. Que ce soit au niveau de la pression du débit, c'est aussi important de

220 savoir si les bornes d'incendie ont été situées au bon endroit. Toutes les vérifications de débits disponibles et l'analyse des historiques sont des outils très importants pour nous permettre toujours de bien connaître le réseau.

225 On a ensuite les mesures correctives. On a vu dans un premier temps, tantôt, ce qu'on a appelé les analyses de secteurs à problèmes. Maintenant, on voit les mesures correctives. On va placer sur un plan toutes les informations qui nous permettent de voir visuellement, non pas toujours une brique de papier qui prend des heures à lire et à comprendre. On veut, par le système, par l'outil que nous avons conçu, placer sur plan en couleur pour que le gestionnaire puisse très bien voir où sont les anomalies principales, comment les corriger, etc. Ça lui donne
230 visuellement toutes les informations. Le but encore, c'est de trouver l'état du réseau et l'ordre des priorités d'intervention ainsi que des recommandations, des actions concrètes: réhabilitation, remplacement.

LE PRÉSIDENT :

235 Je vous signale juste que vous avez quinze minutes déjà de passés, si vous vouliez accélérer, s'il vous plaît.

M. MARCEL GUIBORD :

240 D'accord. Alors, on a fini les mesures d'entretien. On a terminé l'aqueduc. J'ai, ici, pour le bienfait de la Commission, essayé de dresser un portrait de ce que pourrait coûter le diagnostic d'un réseau d'aqueduc pour qu'on puisse en quelque part voir c'est quoi ça représente sur l'ensemble du Québec. J'ai bien noté ici que c'est sur l'ensemble du Québec, excluant
245 Montréal. Montréal, c'est une situation différente de toutes les villes et puis avoir inclus Montréal aurait changé la moyenne un peu des autres villes du Québec.

250 Alors, le réseau, il y a environ 797 villes impliquées, donc 28 400 kilomètres de conduites. Le coût unitaire, on dit que ça varie entre 2 \$ à 4 \$. Le coût total d'environ 70 millions \$, pour être capable d'apprendre à connaître nos réseaux sur la Province de Québec.

255 Ensuite, on va aller au diagnostic du réseau d'égout. C'est la même chose, c'est le même principe - on va aller un petit peu plus rapidement - c'est un inventaire, puis tu as le diagnostic initial toujours, le but étant de bien s'assurer qu'on a le portrait du réseau le plus rapidement possible et à moindre coût.

260 Ça comprend, ça, l'inspection des conduites et des regards avec une caméra à téléobjectif que nous avons conçue pour le but: c'est de très rapidement passer à travers toute une ville avec cet instrument-là et se dresser le portrait de la situation existante. C'est ça le but. Alors, c'est la création de banque de données et encore toujours les plans à l'informatique, etc.

Le diagnostic, il commence par un inventaire, le diagnostic initial. On dit que quand on a fait ce diagnostic-là, on est capable de voir -- puis ça, c'est la moyenne. Puis ça, c'est sur les

265 réseaux, on a fait beaucoup de réseaux comme, par exemple, à la Ville de Hamilton Wetworth, où est-ce qu'on a fait environ près de 30 000 regards, et dans toutes les autres villes chez qui ont a travaillé, on a prouvé que 25 % des conduites ont des anomalies qui nécessitent la caméra conventionnelle. Ce n'est pas nécessaire de passer la caméra conventionnelle sur tout le réseau, il s'agit de localiser. Et cet instrument-là nous permet de localiser le 25 % où est-ce qu'il faudrait passer la caméra conventionnelle.

270 Il y a 30 % des conduites qui ont besoin de nettoyage. Ce n'est pas vrai qu'il faut nettoyer toutes les conduites. Les conduites sont, comme vous pouvez le voir, à 70 %, autonettoyantes. Il s'agit de bien localiser les secteurs qui sont problématiques, c'est-à-dire les secteurs qui se salissent par eux-mêmes. Alors, la caméra Aqua Zoom permet d'identifier ces
275 conduites-là. L'objectif, c'est de cibler les secteurs à problèmes pour diminuer les coûts de nettoyage et d'inspection. On veut réduire nos coûts le plus possible afin d'avoir un portrait de la situation.

280 Encore une fois, les outils informatiques sont dans le même principe que ceux qu'on vous a montrés tantôt, toujours à l'aide de plans digitalisés et d'outils très sophistiqués, pour nous permettre toujours de voir toutes les conditions puis de bien identifier, bien analyser.

285 L'analyse des secteurs à problèmes: inspection avec la caméra conventionnelle. Lorsqu'on a fait le diagnostic avec la caméra Aqua Zoom, comme je disais tantôt, ça permet de voir les endroits où il faut passer la caméra conventionnelle. Et le comportement hydraulique, il est très important de voir comment est-ce que le comportement hydraulique se comporte, pour qu'on puisse peut-être aller à des modèles mathématiques du système hydraulique.

290 Les mesures correctives. Encore une fois, comme pour l'aqueduc, c'est un plan directeur d'intervention. C'est un plan qui nous permet de voir encore l'état du réseau ainsi que l'ordre de priorité où sont nos problèmes. Les recommandations: des actions concrètes que nous aurons à faire soit en réhabilitation, soit en remplacement.

295 Et si vous pouvez lire, vous avez une légende, ici, qui vous permet de voir très bien quels sont les genres de représentations qu'on fait sur les plans, pour permettre toujours aux gestionnaires de bien comprendre quels sont les problèmes importants auxquels ils doivent faire face et qu'ils doivent corriger à court terme.

300 Les mesures d'entretien. Encore une fois, toujours, on a fait le diagnostic initial. On veut en même temps implanter un système de gestion et on veut faire notre entretien: programme de nettoyage, les correctifs mineurs, suivi de la détérioration des conduites spécifiques par des inspections ponctuelles, mesures de débit, etc.

305 L'estimé budgétaire. Encore une fois, ici, on a voulu vous donner une idée. On a les mêmes quantités de villes, évidemment, 28 200 kilomètres. Je ne sais pas pourquoi qu'elle marque «200», mais ce n'est pas grave. Le coût unitaire qu'on a mis aux environs de 5,10 \$ le mètre, c'est évidemment un estimé. Où on a plus de problèmes à faire l'évaluation, c'est qu'il y

310 a certains gros collecteurs dans certaines villes qui peuvent être plus dispendieux et beaucoup plus dispendieux. À cet endroit-là, on est peut-être un petit peu moins précis, mais en général, ces coûts qui représentent environ 144 000 \$ pour tout le Québec, sans compter Montréal toujours, sont des coûts qui nous semblent assez importants.

Mme NATHALIE PERICHE :

315 Je vais faire une intervention. Tantôt, quand monsieur Guibord a parlé de diagnostic de réseaux d'égout, la méthode est valable aussi pour les réseaux d'égout pluvial. Mais ici, on parle des réseaux d'égout sanitaire et combiné. C'est une phrase qu'on aurait dû mettre dans vos documents.

320 **M. MARCEL GUIBORD :**

Merci, Nathalie. En conclusion, il existe des méthodes et des outils d'intervention efficaces et éprouvés, accessibles aux municipalités québécoises.

325 Beaucoup d'informations existent, mais sont inaccessibles. Pourquoi elle sont inaccessibles? Parce qu'elle sont dans des voûtes très souvent, très difficiles à colliger pour être capable de voir la condition de ce qui a été vécu dans le passé ou de ce qui a été vu dans le passé. Le gouvernement devrait inciter à l'uniformisation du contenu des données de base sur les réseaux. On devrait insister davantage évidemment là-dessus.

330 Pour l'optimisation de l'argent public: tout programme d'investissements publics sur les infrastructures devrait inclure un volet préalable exigeant l'établissement d'un diagnostic complet ainsi que d'un programme structuré de gestion et d'entretien sur l'ensemble des infrastructures.

335 Aqua Data demeure disponible auprès de la Commission pour toute information complémentaire à titre d'intervenant actif dans le milieu municipal. Je vous répète que c'est avec ce genre de travail que nous gagnons notre vie. Merci.

LE PRÉSIDENT :

340 Il n'y a pas de honte à gagner sa vie. J'espère que quand les municipalités interviennent, elles ont un diagnostic complet de leur réseau avant d'intervenir. Il ne semble pas puisque vous en faites une proposition à la Commission.

345 **M. MARCEL GUIBORD :**

350 Ce que l'on voit généralement, dans la majorité des municipalités, évidemment à l'exception faite des villes que nous avons diagnostiquées, qui ont pris comme moyen maintenant de mettre à jour autant que possible les informations qu'ils ont, ce qu'on voit, c'est qu'ils sont tous à essayer d'éteindre les feux. C'est-à-dire qu'on essaie tant bien que mal, avec les budgets qu'ils ont, de réparer ce qui est vraiment criant. Malheureusement, c'est à ça qu'on

en est maintenant, mais il nous faut aller plus loin. C'est pour ça qu'on voudrait bien que le gouvernement intervienne davantage.

355 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les municipalités ont les plans de leurs équipements dans le sol, tant du côté de l'aqueduc que du côté de l'égout?

360 **M. MARCEL GUIBORD :**

365 La majorité des municipalités ont des plans qui représentent, peut-être pas nécessairement très fiablement, mais qui représentent les réseaux. Et lorsque nous faisons le premier diagnostic initial, c'est là qu'on se rend compte que certaines municipalités sont quand même très très bien. Il y en a d'autres qui sont beaucoup moins bien. Alors, c'est là où est-ce qu'il nous faut intervenir, réussir à leur aider à mettre à jour ces plans-là, de sorte que ça représente autant que possible ce qui est dans le sol.

370 **LE PRÉSIDENT :**

La non-concordance de la réalité avec le plan, ça veut dire que quand les gens ont ouvert les tranchées, il y a 20 ans ou 50 ans, ils n'ont pas fait ce qui était écrit sur les plans?

375 **M. MARCEL GUIBORD :**

Ou ils ont fait ce qui était écrit sur les plans ou, s'ils ont fait des changements, ils n'ont pas été mis à jour. C'est plutôt ce qu'on rencontre. Ou encore plus, c'est qu'il y a eu des réseaux qui ont été construits; avec les années, on l'a abandonné, on en a construit un autre à côté; ça, ça n'a pas été remis sur le plan, etc.

380

Il y a beaucoup d'interventions qui sont faites sur le réseau, qui ne sont pas toujours mises à jour. Mais ça, évidemment, c'est un peu dû au fait que les villes n'ont pas d'outils pour se permettre de le faire de façon facile. Et c'est là que nous disons: il n'y a qu'une façon d'arriver à faire de la bonne gestion, c'est qu'on ait des plans à jour mais d'être capables de constamment les mettre à jour. Et c'est ça la plus grosse lacune.

385

LE PRÉSIDENT :

390 Vous intervenez au Canada, vous intervenez ailleurs au Québec, ailleurs au Canada, dans d'autres pays. On a entendu des opinions très diversifiées sur l'état des infrastructures: certains nous disant qu'elles sont lamentables; d'autres, au contraire, disant, bon, c'est bien.

395 Êtes-vous capable de globaliser votre opinion? Vous avez 350 réseaux que vous avez étudiés au Québec. Êtes-vous capable de faire une comparaison et êtes-vous capable de nous donner une appréciation?

M. MARCEL GUIBORD :

400 Premièrement, on n'a pas fait 350 réseaux seulement qu'au Québec. On en a fait un peu partout à travers le Canada. Plus au Québec, évidemment, parce que c'est ici qu'on a fait nos premières évolutions, si vous voulez, avec nos diagnostics ainsi que nos outils.

405 La qualité des réseaux, je dois dire, elle n'est pas beaucoup pire ici qu'ailleurs. Le seul problème, c'est que nous avons peut-être moins, ici, au Québec -- parce que je sens que votre question était plutôt vers qu'est-ce que le Québec par rapport à ailleurs, ce que je vois, c'est qu'il y a peut-être moins d'efforts de mis ou encore moins d'argent mis dans le diagnostic des réseaux ici peut-être qu'il se fait ailleurs. Mais généralement, je pense que, étant donné qu'on a fait plus de diagnostics ici, je dois dire qu'on connaît peut-être mieux nos réseaux au Québec. Mais il y a évidemment beaucoup de travail à faire. Il reste encore énormément de
410 villes qui n'ont pas été diagnostiquées.

Et pas seulement de faire un diagnostic, c'est aussi de faire un suivi, c'est aussi d'apporter à ces villes-là des outils qui pourront leur permettre de continuer. Pas regarder le portrait une fois aujourd'hui, puis demain on l'oublie; c'est d'être capable de mettre sur pied des
415 systèmes qui vont permettre de les suivre. C'est ce qu'on retrouve ailleurs, ils ont mis un peu plus d'efforts à cet égard-là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

420 Je vois, parmi vos clientes, Ville de Sainte-Foy, Jonquière. Mais des municipalités, par exemple, de l'envergure de la capitale, de Québec, celles-là ont leur propre service de diagnostic. Dans les villes où vous êtes intervenus, vous composiez comment? Est-ce que vous avez eu ce type de contrat de 3 à 5 ans dont vous nous parlez? Et vous composiez comment avec les cols blancs et les cols bleus qui sont affectés à ces sujets-là?

425

M. MARCEL GUIBORD :

Premièrement, notre mandat consiste plutôt à sortir les conditions. Les équipes qui sont pour les municipalités, généralement, font un certain diagnostic, le diagnostic étant beaucoup
430 plus pour voir la condition du moment qu'il regarde et ce n'est pas tout à fait la même chose. Nous devons établir un programme. Nous devons d'abord s'assurer que le réseau est exactement sur les plans comme il l'est sur le terrain, monter la banque de données, pour qu'on puisse par la suite faire notre suivi. Les villes n'ont pas ces banques de données, n'ont pas ces outils-là pour être capables de bien gérer.

435

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Même une ville de l'importance de Québec, par exemple?

440 **M. MARCEL GUIBORD :**

On travaille à la Ville de Québec, maintenant, précisément à faire justement la collecte de données sur leur réseau d'égout et ça consiste à entrer à l'informatique toutes les données pour qu'ils puissent se doter d'un outil qui leur permettra de continuer par après. Nous appelons
445 ça un peu de la cogestion, parce que ça va prendre deux ans, trois ans à la Ville de Québec avant d'arriver à faire ce programme-là complet.

Alors, donc, la Ville a besoin de personnel qualifié. Elle n'a pas peut-être nécessairement les moyens de payer de la formation pour faire un diagnostic initial, l'installation
450 de ce système-là, pour ensuite quoi faire avec ce personnel-là. C'est assez long d'entraîner du personnel à faire du diagnostic comme nous le faisons, à instaurer des systèmes comme ça. C'est assez long et coûteux. Donc, les villes vont se permettre de se servir d'Aqua Data pour le faire.

455 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

460 Mais parlez-moi de la catégorie de villes, parce qu'il peut y avoir des villes de l'importance de Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski, qui ont du personnel en plus ou moins grand nombre, selon l'importance de la municipalité. Mais il y en a d'autres où le personnel, et cols bleus et cols blancs, parce que la localité est de moindre importance en population, donc ce personnel est moins important. Alors, comment composez-vous dans des situations comme ça?

465 Il y a, dans les cas de grandes municipalités, je présume, des conventions collectives. Il y a des gens qui sont déjà là et dont le devoir, la mission est celle-là. Alors, quand vous arrivez, qu'est-ce qui se passe puisque c'est un secteur public d'abord?

M. MARCEL GUIBORD :

470 Oui, oui, très bonne question. Je dois dire que pour toutes les villes chez qui on a travaillé, si au départ il n'y a pas eu une bonne réunion d'explication pour leur montrer exactement ce que l'on fait, ce qu'on s'en vient faire ici, dans votre ville, dans votre réseau, s'il n'y a pas eu ce bon meeting-là, évidemment il y a des questions: «Ils s'en viennent faire quoi chez nous?»

475 Alors, dans toutes les villes chez qui on entre, on a cette réticence-là, on s'assure d'avoir une réunion avec les gens, les cols bleus, les cols blancs, les dirigeants, les gestionnaires, pour que tout le monde comprenne très très bien c'est quoi qu'on s'en vient faire: «On s'en vient cueillir des données. On s'en vient installer un programme. On ne s'en vient pas seulement que parler d'une situation aujourd'hui, on vient parler d'une situation qui va se représenter demain.»

480 Les gens finissent par très très bien comprendre notre but et ça devient pour eux intéressant même: «Enfin, on va enfin connaître comment fonctionne notre réseau. Enfin, on va être capables d'intervenir nous-mêmes, même savoir où il faut intervenir avant même que ça dégénère ou encore qu'il y ait un problème grave. Parce qu'ils sont tous habitués à gérer en fonction des points criants, des endroits prioritaires et non pas en prévention. Alors, nous sommes là pour installer ces programmes-là. Dès qu'ils ont compris ça, ça va très bien.

490 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et au bout de cinq ans, vous partez?

M. MARCEL GUIBORD :

495

Au bout de cinq ans ou même des fois avant, dépendant de l'envergure de la ville. Parce que quelle que soit la grosseur, ça n'a pas d'importance, un réseau c'est un réseau, et les grosseurs de ville sont en conséquence, c'est-à-dire qu'il y a moins de personnel aux cols bleus, aux cols blancs, il y a moins de personnes formées. Il y a d'autres villes, par contre, qu'on va arriver où il y a un ingénieur même responsable d'une toute petite ville et puis c'est lui qui connaît très bien ce qu'il veut, puis il a vu un peu notre programme, puis il veut essayer de l'appliquer par lui-même et ça va. On va lui aider, on va le former à faire l'implantation. C'est comme ça qu'on travaille.

500

505

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Alors, c'est cette portion-là que vous appelez cogestion.

510

M. MARCEL GUIBORD :

C'est ça, exact.

515

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Merci.

520

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

J'aimerais distinguer avec vous la partie «diagnostic» de la partie «plan de gestion». Vous avez évoqué le mot «plan de gestion», mais il ne figure pas à votre présentation. Est-ce que c'est la même chose que le plan directeur d'intervention, dans votre esprit?

525

M. MARCEL GUIBORD :

Le plan directeur d'intervention, c'est un peu de, pour commencer, cibler les endroits problématiques.

530

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est les correctifs à apporter?

535

M. MARCEL GUIBORD :

C'est les correctifs à apporter à court, moyen, long termes. Et le plan de gestion, pour donner un petit exemple, ce sont même jusqu'à des codes à barres qui sont installés sur des équipements et, avec des ordinateurs de poche, le technicien inspecteur va se promener à

540 chacun des instruments, va lire le code. Ça lui permet de voir tout de suite à quel endroit il est, quelle sorte d'inspection qu'il est en train de faire, sur quelle sorte d'équipement. Ça identifie très bien l'instrument qu'il est en train d'inspecter. Et tout ça dans le but d'éliminer le papier, puis d'arriver le soir, transférer ces données-là directement dans le système d'analyse pour qu'il puisse voir en couleur et sur plan quelles sont ses interventions pour demain et plus tard.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

545 Alors, une fois votre intervention terminée chez un client, est-ce que vous leur laissez les outils nécessaires pour faire un monitoring permanent, pour faire un entretien préventif? Autrement dit, est-ce que vos clients sont autonomes après votre intervention?

M. MARCEL GUIBORD :

550 Tout à fait. C'est le désir de la Ville. Si le désir de la Ville est de rapidement faire un diagnostic, installer l'équipement, installer les outils d'informatique et faire la formation, ça peut être un an, ça peut être deux ans, ça peut être trois ans, ça dépend du montant de budget qu'ils mettent à la disposition. Mais évidemment, le but, c'est ça, c'est de permettre aux villes de pouvoir gérer par eux. S'ils ne veulent pas gérer tout par eux-mêmes, s'ils veulent déléguer ou le laisser à quelqu'un d'autre, c'est leur but peut-être, c'est leur désir, ils auront les outils pour être capables de le faire. Ils auront les outils pour être capables de bien gérer eux-mêmes.

560 Vous savez très bien, quel que soit... ce n'est pas seulement qu'au réseau d'aqueduc et d'égout. Tout gestionnaire gère aussi bien les informations qu'on lui donne. Si on ne lui donne pas les bonnes informations, il ne sera jamais capable de gérer comme il faut. Et donc, ces outils-là, c'est ce que ça fait. Ça répond?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

565 Quels sont vos concurrents qui utilisent la même méthode que vous ou des méthodes différentes? La même méthode que vous, c'est le logiciel Aqua Cad, dont vous êtes propriétaire, je pense, et les caméras. Est-ce que vos concurrents utilisent les mêmes méthodes ou des méthodes différentes, en général?

M. MARCEL GUIBORD :

570 Il existe sur le marché des outils d'informatique, de logiciel, mais les outils de logiciel n'ont pas été développés tout à fait pour le même but.

575 Aqua Data s'est voulu, au tout départ, comme une entreprise qui allait cueillir des données et de bâtir des logiciels qui lui permettaient d'aller les cueillir rapidement. Alors, au fur et à mesure que les années ont passé, on a amélioré notre outil. Alors, c'est pour ça qu'on est un peu partout à travers le Canada, en Europe et ailleurs. Et on grandit, je crois, quand même assez vite. C'est parce que nous avons des outils qui sont totalement différents des autres, qui

580

nous permettent de voir le portrait beaucoup plus clairement sur la condition du réseau sans être obligé d'aller dépenser des sommes faramineuses pour y arriver.

585 Tout le monde a toujours peur d'aller voir l'ensemble des conditions de leur réseau parce qu'ils se disent: «Maudit, quand je vais savoir qu'est-ce qui se passe, on va me mettre l'épée sur la tête puis on va dire: tu dois dépenser toutes les sommes qu'il faut pour y arriver.» Alors, nous disons: «Non, ce n'est pas si... il est important de cueillir ces données-là au départ.»

590 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais outre l'outil d'intégration des données, la base des données et l'outil de diagnostic, est-ce que vous utilisez des censeurs sur le réseau, des censeurs automatiques...

595 **M. MARCEL GUIBORD :**

Oui.

600 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

... ou ça exige des inspections visuelles?

M. MARCEL GUIBORD :

605 Bon, comme je disais tantôt, il y a le code à barres. Il y a aussi des instruments qui peuvent être mis sur le réseau pour, enfin, voir comment vit le réseau au niveau de sa pression hydraulique, pression statique - même, on pourrait aller jusqu'à la qualité de l'eau - qui peuvent être distribués sur le réseau et en télémétrie nous alimenter pour nous permettre de voir comment le réseau réagit, comment le réseau fonctionne.

610 Si, par exemple, il sort une fuite après que tu connais très bien ton réseau, puis ça fait plusieurs années que tu travailles avec puis tu l'améliores, tu l'améliores, si jamais il arrivait, par exemple, une fuite dans un secteur bien précis, on serait capable d'identifier que dans ce secteur-là, l'instrument qu'on aura mis en télémétrie nous permettra de voir que c'est dans ce secteur-là qu'on aura des problèmes de fuite ou autres ou de gros consommateurs, par
615 exemple. Je crois que ça répond un peu à votre question.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

620 Donc, vous avez une espèce de console où vous avez le tableau de bord permanent de l'état du réseau.

M. MARCEL GUIBORD :

625 Donc, on permet à la Ville d'avoir un outil qui lui permet de voir son réseau. Autant que possible, on ne parlera pas de temps réel ici tout de suite, parce que temps réel veut dire énormément d'informations à cueillir et à analyser à des fractions de seconde, il faudrait des ordinateurs trop puissants pour être capable d'arriver à ça, puis les villes n'ont pas ce genre d'outil-là, mais il est possible d'arriver, même à tous les jours, à voir un peu la situation de ton réseau.

630

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

En différé, mais avec une mise à jour quotidienne des données.

635

M. MARCEL GUIBORD :

C'est exact.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

640

Merci.

LE PRÉSIDENT :

645

Si vous permettez, on va arrêter là, mais merci beaucoup de votre présence et des informations que vous nous avez données, qui permettent de voir qu'il n'y a peut-être pas toutes les solutions mais qu'il y a des instruments, en tout cas, sur le marché qui permettent de faire avancer la connaissance dans ce domaine-là. Merci, monsieur.

650

M. MARCEL GUIBORD :

Merci de votre attention. Bonne journée.

LE PRÉSIDENT :

655

Merci, madame.

Alors, j'invite maintenant l'Association des embouteilleurs d'eau du Québec, s'il vous plaît. Bonjour, mesdames et monsieur!

660

Mme ANITA JARJOUR :

665

Bonjour, monsieur le président, madame et monsieur les commissaires! À titre de présidente de l'Association des embouteilleurs d'eau du Québec, représentant 15 membres embouteilleurs et 14 membres fournisseurs, je suis heureuse de présenter notre mémoire aujourd'hui. D'ailleurs, j'ai remis une liste des membres à l'arrière pour vous. J'ai à mes côtés le vice-président de l'Association, monsieur Daniel Colpron, et de l'autre côté, madame Yamina Benhouhou, qui est directeur de l'environnement et hydrogéologue chez Naya.

670

LE PRÉSIDENT :

Et vous êtes vous-même?

675

Mme ANITA JARJOUR :

Je m'excuse, je devrais me présenter. Anita Jarjour, présidente de l'Association.

680

Comme vous le savez sans doute, les embouteilleurs sont paradoxalement à la fois les plus petits utilisateurs de la ressource, mais aussi, en raison de la réglementation à laquelle ils sont assujettis, ils sont également ceux qui possèdent la plus grande expertise du milieu aquifère et des enjeux liés à sa protection.

685

Maintenant, je débute comme ça parce que je vais faire un résumé de notre mémoire, étant donné que le lire, ça pourrait prendre plus qu'une demi-heure.

690

Il est important pour nous de s'assurer que le gouvernement et le peuple québécois comprennent notre préoccupation envers la bonne gestion de la qualité de l'eau souterraine dont nous avons une grande quantité au Québec. Malgré l'eau qui coule sous les ponts, il y a toujours un grand nombre de personnes qui croient que les embouteilleurs puisent librement l'eau souterraine sans contrainte ni réglementation. Ceci est faux.

695

Vous avez sans doute remarqué que notre mémoire a été construit selon les textes du document de consultation publique publié au début de ces audiences. Alors, je passe plus ou moins page par page et puis je sors quelques phrases.

700

Nous avons abordé la problématique des eaux souterraines ainsi que l'eau: un enjeu stratégique mondial. La problématique technique est liée au manque d'information géoscientifique et aux lacunes cartographiques. Ça se trouve à la page 1. Une compilation d'informations existantes et de nouvelles études seraient importantes pour mieux connaître la ressource. C'est pour cette raison que nous nous sommes permis de suggérer de valoriser la profession d'hydrogéologue en demandant aux étudiants en la matière de soumettre des projets d'études, de compilations de données pour enrichir les connaissances du ministère de l'Environnement.

705 À la page 2, une problématique socio-éthique. Monsieur Camille Genest, lors de la
journée thématique sur les eaux souterraines au mois de juin dernier, a soulevé la notion de
hiérarchisation des usages de l'eau. Cette catégorisation a aussi été décrite dans le document
du projet de politique de protection des conservations des eaux souterraines et à d'autres
710 endroits. Nous considérons que l'eau embouteillée doit faire partie de la première catégorie,
c'est-à-dire la consommation humaine.

Nous aimerions vous rappeler que l'innocuité de l'eau embouteillée est garantie. Lors
des sinistres et des désastres tels les inondations du Saguenay, la crise du verglas, la Sécurité
civile québécoise, les centres hospitaliers et l'armée canadienne se sont tournés vers les
715 embouteilleurs pour fournir l'eau potable aux citoyens du Québec.

Il est reconnu que l'eau est une ressource renouvelable - alors là, je suis rendue aux
eaux souterraines, à la page 3 - et que les quantités d'eau douce sont énormes au Québec.
Les saisons de pluie et de neige garantissent la recharge naturelle des nappes d'eau. Nous
720 devons à tout prix éviter la contamination des eaux souterraines. Les certificats d'autorisation
émis par le ministère de l'Environnement assurent que la quantité des débits autorisés
n'occasionneront aucun conflit d'usage et que la qualité des eaux souterraines sera protégée.

À la page 4, les recommandations. Notre association préconise la création d'agences
725 de bassin ayant des limites géographiques et non politiques. Ces agences seraient chargées de
diagnostiquer, autant en quantité qu'en qualité, la ressource en eau; de compiler ces
informations; de conseiller les MRC et les municipalités pour que celles-ci puissent incorporer un
plan de protection et de conservation d'eau de surface aussi bien que d'eau souterraine dans
leur schéma d'aménagement. Le schéma d'aménagement d'une municipalité devra de plus
730 inclure une protection accrue des zones de recharge et des eaux souterraines.

Là, j'ai fait plusieurs pages en trois phrases. Je suis rendue à la page 7, application du
projet de règlement sur la majorité des captages d'eau souterraine. Nous profitons de notre
présentation pour vous répéter notre recommandation: l'application de ce projet de règlement
735 sur la majorité des captages d'eau universellement et équitablement. De plus, nous
recommandons que le seuil d'application de ce règlement soit réduit à 50 mètres cubes par jour,
ce qui assurerait une meilleure protection de la ressource. Paradoxalement, nous sommes les
plus petits utilisateurs autres que les citoyens pour leurs propres besoins. Nous sommes les plus
réglementés et nous recommandons un seuil plus sévère que celui du projet de règlement.

740 À la page 8, la notion des normes arbitraires de localisation. Les normes arbitraires
actuelles, ayant pour objectif la conservation de la quantité et de la qualité de l'eau, devront être
revues. Les outils de gestion de la ressource disponibles aujourd'hui permettent à tous les
utilisateurs de cette ressource de localiser les activités de surface qui pourraient constituer un
745 risque.

750 Page 9, l'eau: un enjeu stratégique. Nous recommandons le renforcement de l'industrie et de l'embouteillage d'eau au Québec par l'entremise de l'appui du ministère de l'Environnement, en ce qui a trait à la transparence d'informations liées à la ressource. Nous reconnaissons tous qu'il y a une forte demande par le consommateur pour l'eau de source embouteillée. Nos industries sont créatrices d'emplois et jouent un rôle de moteur économique en région.

755 L'harmonisation de la réglementation pancanadienne est en cours actuellement. L'expertise technique de notre industrie nous a permis de participer activement à des discussions reliées à cette harmonisation. Le bénéfice d'une telle concertation est évident et fait partie intégrante de gestion de la ressource. C'est à la page 10.

760 Les priorités d'usage. Il serait important que tous les utilisateurs de la ressource soient reconnus et contrôlés. Ensuite, un diagnostic complet permettra de mieux élaborer une politique de conservation et d'utilisation de l'eau.

765 À la page 12, les redevances. Nous réitérons notre position. Nous nous prononçons contre toute forme de redevance sur la ressource. Nous craignons que la redevance ne soit pas équitable à tous les usagers. Nous craignons que les sommes prélevées ne soient pas affectées uniquement à la protection des eaux souterraines. Nous croyons que ceci pourrait réduire notre compétitivité sur tous les marchés. Il y a d'autres formes de tarification possible. Nous suggérons une tarification annuelle, uniforme et renouvelable selon le type d'usage. De cette façon, des sommes importantes pourraient être prélevées et serviront à alimenter les budgets des agences de bassin.

770 Je suis rendue à l'annexe. Je pourrais continuer à soulever certains points dans l'annexe, mais finalement, je crois que nos réponses à ce questionnaire reflètent pas mal ce qu'il y a déjà dans la première partie. Alors, c'est à vous.

775 **LE PRÉSIDENT :**

780 Merci, madame. Alors, je pense que les questions ne manqueront pas. Voici un sujet âprement débattu tout au long de l'audience. Première petite question: en page 6 de votre mémoire, vous dites, au milieu de la page:

785 «L'Association pense donc que la nécessité d'un engagement politique et financier clair du gouvernement pour établir des zones de protection des aires de recharge des nappes aquifères est impérative.»

Quand vous parlez d'engagement financier clair du gouvernement, vous voulez dire quoi en allusion à ce domaine-là?

790 **Mme ANITA JARJOUR :**

C'est plutôt établir les budgets nécessaires au diagnostic pour arriver à protéger les zones de recharge.

LE PRÉSIDENT :

795

Expliquez-moi encore. Ça veut dire quoi? Ça veut dire des programmes de recherche? Ça veut dire quoi? Ça veut dire des...

Mme ANITA JARJOUR :

800

Le diagnostic est assez complet. Je pense que Yamina serait peut-être mieux que moi pour répondre exactement qu'est-ce que c'est un diagnostic. Et c'est vraiment dans l'objectif d'établir un budget comme celui de la santé, celui d'une agence de bassin, en fin de compte.

805

Mme YAMINA BENHOUBOU :

810

En fait, le but, quand on parle d'engagement financier, c'est, comme disait madame Jarjour, c'est de prévoir les budgets nécessaires pour mettre en oeuvre toute la phase diagnostique. Donc, ça, ça va coûter de l'argent. Que ce soit au niveau des fonctionnaires de l'État ou d'entreprises privées, il va falloir les payer, puis il faut que le gouvernement, à un moment donné, il établisse dans sa politique ses priorités, puis qu'il prévoit des budgets pour pouvoir financer cette étape de diagnostic et de cartographie.

LE PRÉSIDENT :

815

Oui, mais c'est parce que là, vous en parlez dans la zone de recharge, dans le paragraphe de la zone de recharge. Je me demandais qu'est-ce que ça voulait dire. Si vous me parlez de la cartographie...

820

Mme YAMINA BENHOUBOU :

825

Bien, en fait, la cartographie, c'est un tout. Ça va aller rechercher les zones de recharge ou toutes les spécificités au niveau des nappes aquifères. Maintenant, la zone de recharge, c'est clair que c'est la zone la plus névralgique, la plus sensible. Donc, en fait, il faudrait mettre beaucoup plus d'emphase pour s'assurer que ces zones-là soient clairement protégées par des moyens techniques, pour éviter qu'il y ait des activités à fort potentiel de contamination qui puissent avoir lieu sur les fameuses zones de recharge.

LE PRÉSIDENT :

830

Donc, vous voulez que le gouvernement dirige les études non seulement pour établir les aquifères, mais surtout pour identifier les zones de recharge, et qu'il s'assure ensuite que ces zones de recharge sont protégées.

835 **Mme YAMINA BENHOUBOU :**

Exactement, oui.

840 **Mme ANITA JARJOUR :**

En général, c'est ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

845 Parce qu'il y a beaucoup de controverse à l'intérieur de la Commission sur ça dans nos présents travaux, sur, par exemple, les risques que peuvent représenter certains sites d'enfouissement par rapport à des aquifères importants. Donc, il y a dans la population beaucoup d'inquiétude à l'égard de ça, actuellement.

850 **Mme ANITA JARJOUR :**

Oui et c'est une de nos inquiétudes aussi, la protection de la zone.

Mme YAMINA BENHOUBOU :

855

Puis ça va être le plus grand problème: c'est de gérer les droits acquis. Donc, aujourd'hui, on se pose des questions puis on dit: «Voilà, il faut qu'on se dote d'une politique claire, mais il y a des droits acquis, il y a des activités qui ont été établies, puis qui existent et puis qui polluent. Donc, comment pouvoir gérer tout ça?» Puis je pense que ça, ça va être un
860 des grands défis qui va falloir relever: c'est de gérer les droits acquis.

LE PRÉSIDENT :

865 On a tendance à dire qu'au Québec, il y a un immense potentiel en eau souterraine, mais ce potentiel-là est fragile. Est-ce que vous avez ce sentiment-là de l'extrême fragilité de certains aquifères ici, au Québec?

Mme ANITA JARJOUR :

870 Je crois que notre mémoire reflète bien justement cette inquiétude qu'il y a une fragilité, qu'il faut à tout prix éviter toute contamination possible des nappes aquifères; parce qu'une fois que la nappe est polluée, c'est très difficile de revenir à l'état original.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

875 Vous demandez une révision des normes de localisation, que vous qualifiez d'arbitraires. Dans quel sens?

Mme ANITA JARJOUR :

880 À l'heure actuelle, il y a des limites très précises sur les distances à respecter pour la protection de certaines zones. Et encore une fois, c'est assez technique, alors je vais laisser notre spécialiste technique y répondre.

Mme YAMINA BENHOUBOU :

885 En fait, dans la littérature actuelle, au niveau règlement, ce qu'on réalise, c'est que plus souvent qu'autrement, on impose un rayon de 300 mètres ou de 1 kilomètre d'une source qui va servir à l'approvisionnement en eau potable.

890 Ce qu'on dit, nous, aujourd'hui, c'est que l'objectif de ces normes de localisation, bien évidemment, c'est de protéger l'eau souterraine, mais on atteint rarement cet objectif avec un rayon arbitraire.

895 En fait, ce qu'on demande, c'est de contextualiser, c'est de prendre en considération le milieu hydrogéologique. Et au lieu de dire: «Bon, il faut appliquer -- entre un puits puis une ferme, il faut absolument qu'il y ait un rayon de 300 mètres où rien ne se passe», nous, ce qu'on pense, c'est que ça ne devrait pas se passer comme ça, il faudrait plutôt dire: localiser la zone d'appel, la zone de recharge et de tenir compte donc de la réalité hydrogéologique pour
900 pouvoir établir les différentes activités de surface.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

905 Merci. Certains groupes de consommateurs nous ont parlé de leurs attentes à l'égard de l'étiquetage des bouteilles d'eau et certains nous ont mentionné que les étiquettes n'étaient pas très significatives et ils souhaitaient une révision du système d'étiquetage. Est-ce que vous vous êtes déjà penchés sur cette question-là?

910 Notamment, est-ce qu'il y aurait lieu d'avoir des classes de qualité d'eau ou de caractéristiques d'eau, étant entendu que, d'après certains, le standard Évian serait le standard idéal? Je ne sais pas si c'est votre opinion, mais on a lu et entendu que le standard Évian, eau de source sans traitement, 15 ans de filtration dans le roc des Alpes, correspondait à une espèce d'idéal. Est-ce que vous avez des commentaires là-dessus?

915 **Mme ANITA JARJOUR :**

Oui, définitivement. Les standards québécois sont parmi les plus élevés au monde actuellement en ce qui a trait à la réglementation d'eau de source naturelle. Déjà, pour obtenir un certificat d'autorisation pour le captage de l'eau peut prendre facilement deux, trois ans. 920 Alors, il y a une réglementation qui assure l'innocuité de l'eau à la source.

Le Québec est reconnu mondialement pour avoir probablement une des réglementations les plus sévères, même peut-être un peu plus sévère que les Européens dans bien des cas. Je crois que le standard à maintenir mondialement serait le standard du Québec. Les preuves, il y 925 en a tellement.

Mme YAMINA BENHOUBOU :

930 Naya.

Mme ANITA JARJOUR :

935 Naya, Amaro, ce sont des eaux naturelles non traitées. Il n'y a jamais eu de problèmes avec ces eaux-là. Il n'y a jamais eu de problèmes de santé.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

940 Non, je ne parle pas de problèmes. Ce que les associations de consommateurs nous disaient, c'était: comment décrypter les étiquettes pour aller chercher une eau de qualité supérieure?

Mme ANITA JARJOUR :

945 J'ai l'impression que ce qu'il manque, c'est plutôt de l'information qu'autre chose. L'eau de source naturelle est très très bien définie au Québec. Et je vous ai parlé un peu plus tôt de l'harmonisation de l'étiquetage justement pancanadienne. Il y a une raison pour ça, parce que le Québec décrit très bien son produit. D'ailleurs, le Canada aussi.

950 L'eau de source est très bien légiférée: l'eau traitée, l'eau purifiée - il y a combien d'autres catégories - l'eau minérale. C'est séparé déjà en deux catégories. Il y a une partie, qui est l'eau naturelle où nous retrouvons l'eau de source et l'eau minérale; l'autre partie qui est l'eau traitée, déminéralisée, reminéralisée, distillée, nettoyée par osmose inversée, en parlant toujours de l'eau embouteillée.

955 C'est très clair vraiment, au Québec. C'est vraiment un manque d'information.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

960 Nous connaissons la réglementation sur l'étiquetage, mais je vous fais part des commentaires de groupes de consommateurs qui ne s'y retrouvaient pas et qu'une des solutions, c'était peut-être d'avoir des catégories ou des classes. Ça ne correspond pas à votre analyse, d'après ce que je peux voir.

Mme ANITA JARJOUR :

965 Non, les classes sont là et sont très bien définies.

Mme YAMINA BENHOUHOU :

970 Ça existe déjà. Puis il n'y a pas plus d'information sur une étiquette Évian que sur une étiquette Naya ou Amaro. Il y a le même niveau d'information. C'est prévu par règlement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

975 Oui, tout à fait.

Mme YAMINA BENHOUHOU :

980 Donc, je veux dire, ce qui est exigé pour nous, ça l'est aussi Évian. Donc, c'est le même niveau d'information.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

985 Une dernière question. Vous nous donnez, en conclusion sur les redevances, un argument qui mentionne que le gouvernement du Québec a choisi de ne pas taxer les produits de première nécessité, le pain, le lait, les fruits, les légumes et que, selon cet argument-là, l'eau embouteillée ne devrait pas être taxée. Mais le choix des municipalités, c'est de rendre accessible l'eau au robinet. La logique de l'eau embouteillée au même titre que le pain, le lait, les fruits, les légumes, pourriez-vous nous l'expliquer?

990

Mme ANITA JARJOUR :

995 Je crois que nous revenons plutôt aux catégories où nous avons mentionné un peu plus tôt la catégorisation numéro 1, l'eau pour consommation humaine, au même titre que le pain, le lait et les fruits, où l'eau serait disponible et garantie à tout le monde. Et c'est un choix que le consommateur aura à faire de prendre soit l'eau du robinet pour la boire ou de prendre une eau embouteillée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1000

Oui, oui. Alors...

Mme ANITA JARJOUR :

1005

C'est tout.

Mme YAMINA BENHOUBOU :

1010 Peut-être que monsieur Colpron peut expliquer.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1015 Parce que la garantie de l'accès à l'eau, ce n'est pas l'accès à l'eau embouteillée, c'est à l'eau.

1015

Mme ANITA JARJOUR :

À l'eau, c'est ça. C'est la garantie de l'accès à l'eau en ayant des choix.

1020 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ça répond, merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1025

Compte tenu d'épisodes douloureux de l'histoire de votre association et de plusieurs municipalités, enfin, quelques municipalités au moins au Québec, est-ce que vous avez au sein de votre association une sorte de code d'éthique corporative? Est-ce que vous avez ça? Et si oui, depuis combien de temps?

1030

Mme ANITA JARJOUR :

1035

Nous avons élaboré un code d'éthique. Il n'a pas encore été publié. Il est disponible, par contre, mais il n'est pas publié. À sa base, le code d'éthique est plutôt... il y aurait deux volets: le premier serait la garantie du produit, de l'innocuité du produit, qui est probablement ce qui est le plus important pour le consommateur lorsqu'il prend une bouteille d'eau; et le deuxième serait de s'assurer de la protection de la ressource pour les générations futures.

1040

Ce n'est pas très compliqué comme code d'éthique d'association. Nous sommes, en premier lieu, une association industrielle, mais nous avons trouvé qu'il était quand même important de faire valoir notre mission au public. Il va être imprimé bientôt. Je pourrais toujours vous l'apporter plus tard.

1045

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Oui, parce que j'entends déjà la voix de monsieur Beauchamp dire: «Pourriez-vous nous déposer ça?»

1050

Mais quand il s'agit, par exemple, de l'implantation dans une localité, dans une région, d'une entreprise membre de votre association, est-ce que ça, dans votre code d'éthique, il y a des éléments qui prévoient, par exemple, d'éventuels conflits d'usage, etc.? Là, je fais allusion à ce que je vous disais tout à l'heure, ce que je vous mentionnais comme étant des épisodes douloureux.

1055

Mme ANITA JARJOUR :

Je crois que ce que vous mentionnez est plutôt bien reflété dans la réglementation pour obtenir un certificat d'autorisation et dans les directives. Madame Benhouhou, vous êtes mieux que moi avec cette directive.

1060

Mme YAMINA BENHOUHOU :

1065

D'accord. En fait, effectivement, au niveau de la réglementation, il existe tout un processus qui permet de rendre compte au niveau de la population d'un projet qui va voir le jour dans leur communauté. Donc, ça, c'est l'avis de non-objection qui est réclamé au niveau de la MRC ou de la Municipalité. Puis cet avis de non-objection doit faire l'objet d'une résolution du Conseil. Qui dit résolution du Conseil, dit forcément une consultation populaire. Donc, ça,

c'est quelque chose que de plus en plus, au niveau de l'Association, on vise la transparence puis on veut expliquer c'est quoi le projet.

1070

Le seul problème auquel on fait face, souvent, c'est qu'il y a un manque de confiance. Donc, ça, c'est clair et net que dès le départ, il y a des préjugés défavorables qui sont véhiculés, puis quand bien même qu'on amène de l'information technique, c'est mal perçu. Alors, c'est clair qu'il va falloir travailler de concert avec les municipalités. Puis nous, de plus en plus, c'est ce qu'on prône comme attitude, c'est la transparence, puis de transmettre l'information, puis le projet qu'est-ce qu'il a l'air, puis techniquement qu'est-ce qui va arriver, puis les zones d'appel, puis l'influence au niveau des résidants qui sont alentour.

1075

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1080

Ce que je crois comprendre dans différentes pages de votre mémoire, c'est que vous semblez opter vers une situation où il n'y aurait pas, dans un rayon X, d'autres grands utilisateurs de la ressource et, bien sûr, en particulier s'il s'agit de grands utilisateurs éventuellement pollueurs. Donc, vous vous dirigez vers une confrontation dans un tel cas avec des agriculteurs qui seraient là ou près de l'endroit, ou quelqu'un de vos membres.

1085

Mme YAMINA BENHOUEHOU :

Est-ce que c'est ce que vous avez ressenti à la lecture du mémoire?

1090

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Écoutez, j'ai noté à différents endroits que, bon, vous demandez au gouvernement et aux MRC:

1095

«Il serait opportun de tenir compte de ces zones...»

- vous parlez des zones de recharge -

«... dans les schémas d'aménagement du territoire des MRC et de n'y consentir que des activités de contamination minime, voire nulle.»

1100

Mme YAMINA BENHOUEHOU :

Bien, c'est ça.

1105 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Compte tenu que présentement, la classe agricole dite industrielle utilise abondamment, ce que vous mentionnez un peu plus tard dans vos annexes, des fertilisants, des pesticides dans certains cas, ça vient donc pratiquement annuler leur présence lorsqu'il y a un de vos membres qui est établi quelque part.

1110 **Mme YAMINA BENHOUBOU :**

Non.

1115

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Alors, expliquez-moi.

1120 **Mme YAMINA BENHOUBOU :**

Non, ce n'est pas juste quand il y a un de nos membres. C'est tout simplement parce que l'eau souterraine est considérée comme un bien qui va aller à tout le monde. Je veux dire, peut-être que nous, on est dans une région, on pompe, on prend de l'eau, mais on a un voisin qui a son puits aussi, puis que la protection de l'eau souterraine, ça vaut pour lui, ça vaut pour nous. C'est important pour les deux. Donc, c'est au niveau de l'importance de la zone de recharge comme région névralgique et sensible à la contamination qu'on a essayé de faire ressortir dans le mémoire.

1130 **Mme ANITA JARJOUR :**

Je me souviens d'une présentation faite par - je ne me rappelle pas de son nom - un monsieur de Saint-Félicien qui avait eu un problème justement de protection...

1135 **Mme YAMINA BENHOUBOU :**

Monsieur Légaré.

1140 **Mme ANITA JARJOUR :**

... monsieur Légaré, oui, de protection de ses zones de recharge et ils ont dû déplacer une certaine zone industrielle où il pouvait y avoir possibilité de contamination de cette zone de recharge. C'est plutôt dans ce sens-là. C'est d'éviter la possibilité de contamination, permanente certainement, et aussi à court terme, et peut-être refléter ce qui se passe, comme exemple, à Vittel, où, à Vittel, en France, il y a de l'agriculture intensive sur leur territoire. Il y a des industries, il y a une ville, mais le sol et les sous-sols sont gérés d'une façon pour protéger les nappes, autant pour la compagnie qui embouteille que pour les agriculteurs et les industries et naturellement les citoyens.

1145

1150 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Parce que vous faites aussi allusion, quelques lignes plus loin, à cela en disant que si la qualité de l'eau venait à changer, que ce soit à cause d'un éventuel surpompage ou d'une contamination, donc que s'il y a - et je répète ma question - un autre grand utilisateur de l'eau souterraine, qui n'est pas nécessairement un embouteilleur mais soit un agriculteur, un pisciculteur, vous vous trouvez forcément en conflit là.

1155 **M. DANIEL COLPRON :**

1160 C'est pour ça qu'on recommande aussi que tous les grands utilisateurs soient sujets à une autorisation de captage. C'est ce qu'on préconise dans notre rapport.

Parce que ce qui est cocasse, on voit, vous l'avez souligné, quand une compagnie d'eau veut s'établir dans un endroit, il y a des craintes. Il y a, en tout cas, des interrogations puis des craintes. Par contre, il peut y avoir d'autres industries qui vont utiliser dix fois plus d'eau ou beaucoup plus d'eau qu'un embouteilleur d'eau, mais ça, ça passe inaperçu. Il n'y a personne qui s'en préoccupe, il n'y a personne qui se pose la question.

1165
1170 Alors, nous, si le certificat de la demande d'autorisation de captage prévoit qu'il n'y aura pas de conflit d'usage, bien, il devrait être étendu à tous les autres utilisateurs pour qu'il n'y ait pas de problème de pénurie de la ressource qui viendrait d'un autre utilisateur.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1175 Je termine avec une question sur le statut juridique. Ça me brûle les lèvres. Je pense que dans le questionnement, vous vous exprimez là-dessus. Différents groupes, ici, soit des juristes ou autres, certains nous parlent de bien commun; d'autres nous disent: «C'est déjà le cas, il suffit de clarifier le Code civil, l'eau est une chose ou un bien commun.» Et pour certains, on nous dit: «À ce moment-là, il faudrait que toute activité de commercialisation de l'eau soit nationalisée.»

1180
Alors, je veux vous entendre là-dessus.

M. DANIEL COLPRON :

1185
1190 Quand on parle que l'eau appartient à tout le monde, en fait, tout le monde peut en bénéficier. Mais au départ, il faut comprendre que l'eau, ce n'est pas une ressource, ce n'est pas quelque chose qui est immobile, qui est statique dans notre cour comme de la terre noire ou comme du pétrole. Le pétrole, dans quelques siècles, il n'y en aura plus. Mais l'eau, c'est quelque chose qui est cyclique. C'est l'eau qui nous tombe du ciel en pluie; elle circule un certain temps dans la nappe phréatique; elle jaillit; elle s'en va dans les rivières puis dans les

fleuves, puis elle retourne dans la mer; puis elle nous revient par la suite par les nuages, puis par la pluie.

1195 On peut se poser la question: à qui ça appartient cette eau-là? Peut-être aux Québécois pendant qu'elle est chez eux; mais ensuite, elle s'en va. Normalement, la notion de propriété va s'exercer lorsque quelqu'un peut affirmer sa propriété, puis conserver le bien. Mais lorsqu'un bien est en mouvement comme l'eau, qui est cyclique - qu'on nous a appris dans les cours de géographie à l'école primaire, l'eau, c'est quelque chose de cyclique qui vient puis qui s'en va -
1200 on ne peut pas parler de propriété. Pas plus que le vent. Ça n'appartient à personne.

Les embouteilleurs d'eau prennent une partie de cette ressource-là, la mettent en valeur, en génèrent une activité économique qui est tout à fait louable, que nous dans notre mémoire on demande de valoriser. Puis pour ça, bien, on n'enlève rien à personne, parce qu'on capte
1205 au passage une petite partie de cette ressource-là qui est en mouvement, qui s'en va vers la mer, de toute façon.

L'eau, quand on regarde le fleuve Saint-Laurent, on voit d'immenses quantités d'eau qui sortent du Québec, qui s'en vont de chez nous. On ne peut pas parler de propriété collective
1210 pour une ressource qui s'en va à 100 % à l'étranger, puis qui nous revient.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

En terminant, la tarification que vous souhaitez à partir de 50 mètres cubes par jour,
1215 vous la voyez de quel ordre de grandeur quand il s'agit - et là, parlons franchement - de gens qui font de l'argent avec la ressource, donc vos membres?

M. DANIEL COLPRON :

1220 Pour la question du 50 mètres cubes?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1225 L'argent et du profit, oui.

Mme ANITA JARJOUR :

La tarification, c'est l'objectif d'être commercial, de la commercialisation de l'eau. Nous n'avons jamais caché le fait que les embouteilleurs d'eau font de l'argent. Tout le monde le sait.
1230 Nous créons des emplois. J'ai parlé, un peu plus tôt, d'un certain moteur économique régional.

Nous savons que dans la région de Saint-Cuthbert, il n'y a pas énormément d'industries. Il n'y a pas une tonne d'industrie non plus dans la région Mirabel-Argenteuil, que je représente, ou bien partout où se retrouvent les embouteilleurs d'eau. Je crois que les embouteilleurs
1235 investissent de très grandes sommes d'argent régionalement et que cet argent revient dans la

communauté. Elle revient aux industries et ensuite, ça tourne. Ça ressemble un petit peu au renouvellement de l'eau. Peut-être pas. C'est un petit peu loin, ça.

1240 Votre question, c'était la tarification, n'est-ce pas? La tarification pourrait se faire par puits et non pas par volume, basée sur une certaine utilisation de l'eau aussi. Alors, quelqu'un qui exploiterait de l'eau en grande quantité pour une industrie d'embouteillage, et là j'arrête, ce n'est pas d'embouteillage d'eau, je parle d'embouteillage qui utilise, on a mis toutes sortes d'exemples ici, vous avez remarqué, de grandes quantités d'eau, et qui pour l'instant ne paie rien, serait dans la même catégorie qu'un embouteilleur d'eau et paierait selon le nombre de puits sur son terrain.

1245

Je crois que madame Benhouhou a beaucoup plus de détails que moi là-dessus. Alors, je lui passe la parole.

1250 **Mme YAMINA BENHOUBOU :**

En fait, quand vous dites «l'argent du profit», ce n'est pas beaucoup plus le profit que n'importe quel autre... que des agriculteurs ou des industries qui font de l'eau gazeuse. Je veux dire, c'est juste à regarder un petit peu, comptabiliser les quantités d'eau qui sont utilisées, mais on ne les voit pas. C'est ce qu'on appelle de l'eau virtuelle. Il y a des industries de transformation qui sont des grosses dévoreuses d'eau - on a donné beaucoup d'exemples - puis qui ont besoin de l'eau pour pouvoir être compétitifs.

1255

Donc, le profit, nous, on en fait; eux autres en font aussi. On n'en fait pas beaucoup plus que n'importe quelle autre compagnie qui fait des voitures ou qu'un hôtel. Donc, quand viendra le temps de tarifer, il faudra bien évidemment qu'il y ait une équité. Et puis ce que nous, on prône, c'est beaucoup plus par ouvrage de captage et non pas par volume, par gallonage.

1260

LE PRÉSIDENT :

1265

Et pourquoi ça? Pourquoi ce principe-là plutôt que l'autre?

Mme YAMINA BENHOUBOU :

1270 Bien, d'abord, c'est plus simple à mettre en oeuvre parce qu'on peut facilement comptabiliser le nombre de puits, versus mettre des compteurs puis aller vérifier, puis dire: «Bon, il y a tant de millions de litres qui se sont écoulés.»

1275

Puis c'est aussi quelque chose qui a eu lieu en Europe aussi. Donc, ils sont partis à partir d'un principe initial, qui était de tarifer sur la base d'ouvrages existants. Ce qu'ils ont fait, eux autres, au niveau de leurs agences de bassin, c'est qu'ils ont utilisé une méthode mixte. Ils ont été avec l'imposition pure et simple au niveau des résidants, donc une taxe sur l'eau que tout le monde va payer, et puis ils ont utilisé aussi le principe d'usager-payeur. Donc, le mixte des deux leur a permis... puis l'usager-payeur basé sur le captage comme tel. C'est par après qu'ils

1280 ont abandonné l'idée du captage. Ils y ont été avec volume, mais ils ont eu le temps de mettre en place leur système de gestion.

1285 Donc, c'est pour simplifier la procédure au départ, d'y aller avec un puits. C'est plus facile de comptabiliser que de commencer à calculer le nombre de litres qui sont passés pour chaque industrie.

LE PRÉSIDENT :

1290 Dans le cas des puits privés, vous demandez simplement une autorisation municipale et une inscription de l'information. Et dans le cas de puits plus considérables, vous demandez la mise en oeuvre du projet de règlement qu'il y a dans le ministère, mais vous demandez 50 mètres cubes, l'applicabilité à 50 mètres cubes par jour plutôt qu'à 75 mètres cubes par jour, ce qui est prévu dans le règlement. Pourquoi ça?

1295 **Mme ANITA JARJOUR :**

1300 Nous croyons que sans une très bonne gestion de l'utilisation de l'eau et du captage d'eau, que 50 mètres cubes déjà commence à être assez important et qu'il faudrait bien gérer pour bien conserver à partir de 50 mètres cubes. À 75 mètres cubes, c'est assez important comme prélèvement et à 74 mètres cubes, c'est aussi important que le 75. Alors, on l'abaissant, nous avons une meilleure protection, autant pour les embouteilleurs que pour n'importe quel utilisateur.

1305 **Mme YAMINA BENHOUHOU :**

Si je peux me permettre d'ajouter aussi, c'est que 50 mètres cubes pris tout seul, ça a l'air de pas beaucoup, mais 50 mètres cubes plus 50 mètres cubes plus 50 mètres cubes, ça commence à faire des volumes, puis il faut savoir, là, que ça a été...

1310 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire que là, il y a deux problèmes: il y a le problème des autres utilisateurs ou il y a le problème de plusieurs puits au même propriétaire.

1315 **Mme YAMINA BENHOUHOU :**

Voilà.

1320 **Mme ANITA JARJOUR :**

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1325 Et les gens sont toujours assez habiles pour passer à côté des réglementations.

Mme YAMINA BENHOUE :

Exactement, oui, changer d'adresse, puis...

1330

LE PRÉSIDENT :

On a vu ça dans d'autres domaines.

1335

Mme YAMINA BENHOUE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1340

Mesdames, monsieur, merci beaucoup.

J'invite maintenant RÉSEAU environnement. Bonjour, madame! Bonjour, messieurs!

1345

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Bonjour, monsieur le président, madame, monsieur le commissaire! Je me présente, Nathalie Drapeau, présidente de RÉSEAU environnement. Je suis accompagnée aujourd'hui de monsieur Pierre Gélinas, vice-président du secteur sol et eau souterraine, ainsi que de monsieur Raymond Auger, qui a participé aux travaux des comités de travail sur les eaux souterraines et la gestion par bassin versant.

1350

Je ne vais pas élaborer longuement sur RÉSEAU environnement, mais je vais quand même préciser que nous sommes le plus important regroupement des industries de l'environnement au Québec et au Canada. Nous représentons plus de 1 400 membres provenant des secteurs privé. Je sais que ce n'est pas la première fois que vous l'entendez.

1355

LE PRÉSIDENT :

Si on ne le sait pas, madame, on ne le saura jamais! Ça fait la cinquième fois que vous me le dites.

1360

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Donc, je vais quand même terminer, provenant des secteurs privé, municipal, gouvernemental et universitaire. Notre association, qui a été formée il y a près de 40 ans, est

1365

intimement liée au secteur de l'eau et nous avons été un acteur de première ligne des grands projets dans le domaine de l'eau depuis les vingt dernières années.

1370 Cet après-midi, nous allons vous présenter notre position concernant les eaux souterraines et la gestion par bassin versant.

1375 Alors, les eaux souterraines. Au Québec, même si généralement l'eau souterraine est abondante et que la réalimentation des nappes peu profondes est suffisante pour répondre aux besoins domestiques et agricoles usuels, on ne peut extraire des débits importants que de certaines formations aquifères. Ces formations aquifères risquent donc d'être convoitées par un grand nombre d'utilisateurs, ce qui peut mettre en péril leur pérennité et générer des conflits d'usage. Il faut donc que les formations aquifères de bonne qualité soient protégées de façon prioritaire par rapport aux autres usages du territoire, parce que lorsqu'un aquifère est
1380 contaminé, il est généralement onéreux et pratiquement impossible de procéder à la décontamination de la nappe et elle est perdue à tout jamais.

1385 L'état de nos connaissances sur les eaux souterraines est très incomplet. Il y a des données, mais elles ne sont pas regroupées et la cartographie de l'ensemble des formations aquifères n'a pas été réalisée. C'est pourquoi nous recommandons que l'ensemble des informations disponibles soit colligé au sein d'un même système d'informations hydrogéologiques, qu'une mise à jour régulière soit effectuée et que le ministère des Ressources naturelles effectue l'inventaire et la cartographie des formations aquifères.

1390 Il n'est pas nécessaire d'effectuer immédiatement et simultanément la cartographie de toutes les formations aquifères. Nous croyons que ce sont les organismes de gestion par bassin versant qui devront identifier les formations aquifères à inventorier, à court terme, en regard des utilisations actuelles et potentielles de ces nappes.

1395 Actuellement, malgré l'abondance relative de la ressource eau souterraine, on observe dans certaines régions des problèmes de surexploitation des nappes, de conflits d'usage et d'interférence entre plusieurs ouvrages de captage. En effet, chaque année, une quantité très importante de puits sont aménagés. Nous recommandons que toute nouvelle construction d'un ouvrage de captage pour usage domestique des résidences isolées soit assujettie à l'obtention
1400 d'un permis de construction émis par la Municipalité.

1405 En ce qui concerne les projets d'implantation d'ouvrages de captage à fort débit, nous recommandons qu'ils soient tous assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Cela sera plus équitable, car actuellement un certificat d'autorisation n'est requis que pour l'exploitation des eaux souterraines à des fins commerciales et pour l'alimentation en eau potable d'une municipalité.

En plus de garantir les droits des usagers actuels, de contribuer à prévenir les conflits d'usage et d'éviter une surexploitation de la ressource, ces mécanismes d'autorisation

1410 permettront également de recueillir des informations nécessaires à une bonne gestion de la
ressource.

Lorsqu'on appréhende un problème de surexploitation de l'aquifère ou que le nombre
des usagers est élevé, l'organisme de bassin versant devra procéder à une analyse de
1415 l'ensemble de l'aquifère et établir une hiérarchisation des usages. Ces informations feront partie
du schéma directeur de l'eau.

Nous savons qu'actuellement, un grand nombre de puits sont mal aménagés, donc
vulnérables à la contamination. Nous recommandons que le ministère de l'Environnement
1420 adopte des normes d'aménagement des ouvrages de captage, afin d'éviter la contamination de
l'eau souterraine. Notons que le Ministère a déjà préparé un projet de règlement sur le captage
des eaux souterraines, qui prescrit, entre autres, des normes d'aménagement. Ce projet de
règlement a été soumis à de nombreuses consultations et a fait l'objet d'un consensus auprès
des différents intervenants impliqués. Nous croyons qu'il doit être adopté dans les plus brefs
1425 délais.

Les MRC et les municipalités, par le biais des schémas d'aménagement et des
règlements de zonage, peuvent contrôler les usages sur leur territoire afin de protéger la qualité
de l'eau souterraine. Par contre, comme elles n'ont que très peu d'informations sur cette
1430 ressource, l'eau souterraine n'est que rarement prise en considération lors de l'élaboration des
schémas d'aménagement.

Un aménagement du territoire, qui tient compte de la ressource eau souterraine,
implique la limitation des usages sur des portions du territoire, dont celles délimitées par les
1435 périmètres de protection de l'aire d'alimentation des ouvrages de captage. Le Ministère a
préparé des guides pour établir les périmètres de protection des ouvrages de captage qui
alimentent les collectivités.

La méthode, qui propose l'application de formules, n'est pas toujours efficace. En effet,
1440 en l'absence de cartes hydrogéologiques et de puits d'observation, on ne peut délimiter avec
précision l'étendue d'une formation aquifère, ni son aire d'alimentation. Le ministère de
l'Environnement devrait fournir aux municipalités de la formation sur ce sujet et les périmètres de
protection devraient être déterminés à partir de relevés de terrain. Il faudrait de plus mettre en
place des mécanismes de conciliation pour les usagers de terrain dont les activités peuvent être
1445 restreintes par la délimitation d'un périmètre de protection.

Actuellement, l'eau souterraine est un bien de propriété privée reliée à la propriété
immobilière. Ce statut juridique de l'eau ne reflète en rien la nature de cette ressource qui circule
librement dans le sous-sol, ne permet pas le contrôle de l'extraction de l'eau souterraine sur le
1450 domaine privé et empêche la mise en place de règles de répartition destinées à gérer
équitablement et d'une façon durable l'exploitation de la ressource. Les eaux souterraines
doivent être considérées, au même titre que les eaux de surface, comme une ressource
collective et non pas comme une propriété privée.

1455 Pour conclure sur ce sujet, on peut affirmer que les eaux souterraines constituent un
atout précieux pour le développement socio-économique du Québec et que malgré l'abondance
de la ressource, on observe à maints endroits des conflits d'usage qui, dans bien des cas,
divisent les communautés. C'est pourquoi nous proposons la mise en place des diverses
mesures que nous venons de mentionner pour faciliter la gestion des eaux souterraines. Il est,
1460 à notre avis, essentiel que les eaux souterraines et les eaux de surface soient gérées de la
même entité, car elles font partie du cycle hydrologique et les décisions quant à son utilisation
doivent être prises au niveau du bassin versant.

1465 La gestion de l'eau par bassin versant, maintenant. Le concept de gérer l'eau par bassin
versant n'est pas nouveau et il est adopté par un nombre croissant des pays développés ou en
développement. Il a comme particularité de faire appel à la participation des citoyens et des
divers intervenants du milieu pour qu'ils décident ensemble de ce qui doit être fait en regard de
l'eau sur leur territoire.

1470 Actuellement, les interventions du gouvernement fédéral, des différents ministères
provinciaux, des MRC et des municipalités, de même que celles d'autres organismes dans le
domaine de l'eau sont sectorielles et tiennent rarement compte de l'ensemble des besoins
régionaux ou locaux.

1475 Le Québec doit se doter d'un ensemble de mesures ordonnées autour d'objectifs, de
principes et de méthodes destinés à prévenir et à résoudre les problèmes de gestion de l'eau,
auxquels adhéreront tous les intervenants et qui mèneront à des actions concertées et à une
utilisation judicieuse des fonds qui y sont attribués. Nous sommes donc d'accord avec le
COBARIC, qui recommande que le Québec fasse appel au concept de bassin versant.

1480 On doit, par contre, éviter que la mise en place de la gestion par bassin versant
conduise à la création de structures administratives lourdes et coûteuses. Nous pensons que
des organismes de gestion par bassin versant doivent être mis en place dans toutes les régions
habitées du Québec. Il faudra que les organismes de gestion par bassin versant aient des
1485 pouvoirs à caractère régional par rapport à l'eau, mais que les pouvoirs qui sont actuellement
dévolus aux différents ministères, aux municipalités et aux MRC soient maintenus. Ils devront,
par contre, être intégrés.

1490 Les principales responsabilités qui seront confiées aux organismes de gestion par bassin
versant sont les suivantes:

colliger les informations, réaliser et tenir à jour le bilan de l'état des cours d'eau et de
leurs usages;

1495 identifier les zones prioritaires où on devrait effectuer la cartographie des aquifères et de
leurs usages;

effectuer, en concertation avec les usagers et les intervenants dans le domaine de l'eau, le schéma directeur de l'eau;

1500 s'assurer, en collaboration avec les ministères, les municipalités et les MRC, que tout projet entrepris dans le bassin versant soit conforme au schéma directeur de l'eau;

déterminer les moyens de financement;

1505 conseiller les municipalités dans la gestion de leurs équipements en eau;

réaliser des programmes d'information et de sensibilisation auprès de la population;

assister financièrement les usagers pour la réalisation d'études et de travaux.

1510

On peut facilement constater que le travail à accomplir est considérable et qu'il est évidemment utopique de vouloir tout faire en même temps. Il faudra inmanquablement procéder par étape, tout en s'assurant que ce qui est fait est bien fait et rencontre l'assentiment des usagers et des divers intervenants. Il faut donc que le gouvernement se prononce rapidement sur l'orientation qu'il entend donner à la politique de l'eau au Québec, afin que le travail préalable à l'adoption officielle de cette politique soit entrepris dans les plus brefs délais.

1515

Nous recommandons que l'implantation du système de gestion de l'eau se réalise en deux étapes. Nous suggérons, dans un premier temps, la création d'un comité qui relèverait du Premier ministre et qui serait composé de représentants des différents ministères impliqués dans le domaine de l'eau, de même que des spécialistes. Ce comité aura le mandat de:

1520

sensibiliser la population à la nouvelle politique de la gestion de l'eau;

préparer le projet de décret établissant que le gouvernement a décidé de prendre les mesures nécessaires pour implanter la gestion par bassin versant;

1525

déterminer les structures organisationnelles et les principales procédures d'opération d'un organisme de bassin type;

définir le nombre et les limites administratives des organismes de bassin versant en consultant le milieu et les ministères concernés;

1530

préparer les termes de référence qui devront être utilisés pour la préparation de tous les schémas directeurs de l'eau;

1535

établir les principes et les modalités de financement qui devront être utilisés par tous les organismes de bassin pour réaliser les mandats qui leur seront confiés.

1540 Dans un deuxième temps, le comité de mise en place de la gestion par bassin versant s'assurera de la création des organismes de bassin versant. Par la suite, chacun des organismes de bassin verra:

à mettre en place ses structures organisationnelles;

1545 à procéder à la nomination de ses membres et du conseil d'administration;

à élire domicile et à engager son personnel permanent;

1550 à préparer un schéma directeur de l'eau.

Nous recommandons que les dépenses encourues par le comité pour la mise en place de la gestion par bassin versant soient payées totalement par le gouvernement et qu'une très large part des dépenses, qui seront effectuées par les organismes de bassin versant pour réaliser le schéma directeur de l'eau, soient également payées par le gouvernement. Nous croyons que le solde à être payé par les organismes de bassin devrait être relativement peu élevé et payé par les municipalités desservies au prorata de leur population.

1560 Le comité pour la mise en place de la gestion par bassin versant établira les principes de base que les organismes de bassin devront appliquer pour déterminer les redevances à prélever auprès des divers utilisateurs et pollueurs de l'eau. Il est fort possible qu'il faille instaurer des redevances nationales pour tenir compte des disparités financières des organismes de bassin. Le comité qui chapeautera les organismes de bassin versant devra alors s'assurer d'une forme de redistribution permettant de garantir un minimum de ressources aux entités les plus petites et les plus démunies.

1565 Un tel mode de financement aura pour effet de modifier substantiellement les moyens que le gouvernement utilise actuellement par l'entremise de programmes sectoriels pour assister les municipalités à réaliser leurs projets. Certains programmes devront être maintenus, d'autres devront être mis en place.

1570 En conclusion, le bassin versant apparaît clairement comme l'unité géographique à considérer pour gérer adéquatement les utilisations de l'eau d'un territoire. Il est essentiel que les citoyens soient impliqués dans les décisions à prendre en ce qui concerne la gestion de l'eau. Le système de redevances permettra de sensibiliser les citoyens en regard de la ressource. C'est le même résultat qui est recherché lorsque nous proposons que les municipalités établissent le coût réel de l'eau. Ce sont de telles mesures qui peuvent inciter les usagers à prendre des moyens afin d'économiser l'eau et de diminuer la pollution.

1580 Comme nous l'avons déjà mentionné, mais c'est important d'insister sur ce point, il faut que les institutions en place telles que les ministères, municipalités et MRC conservent leur pouvoir et collaborent avec les nouveaux organismes de gestion par bassin versant dans la réalisation de leurs tâches. Même si la gestion intégrée par bassin versant peut apparaître

1585 logique et simple d'application, il ne faut pas oublier que c'est un concept qui est complètement
inconnu, ici, de la population et que le manque de sensibilisation à l'utilité d'une telle approche
représente un frein majeur à son implantation. Il sera donc nécessaire d'entreprendre de vastes
programmes d'information auprès du public en général pour qu'il saisisse bien le sens des
objectifs poursuivis et qu'il adhère avec enthousiasme.

1590 En conclusion finale, je tiens à mentionner que RÉSEAU environnement a pris très au
sérieux la démarche de consultation sur la gestion de l'eau au Québec. Une cinquantaine de
nos membres se sont réunis en comité afin de discuter des diverses problématiques reliées à
l'eau. Nous vous avons présenté, par le biais de nos chapitres régionaux, nos positions sur
plusieurs aspects: l'eau potable, l'assainissement des eaux de surface, l'exportation de
1595 l'expertise, les réseaux, la gestion, le financement, les eaux souterraines et la gestion par
bassin versant. Nous vous avons soumis une centaine de recommandations et nous espérons
que la Commission en retiendra plusieurs, sinon quelques-unes, et que le gouvernement
déposera dans un avenir rapproché une politique sur la gestion de l'eau.

Nous vous remercions.

1600 **LE PRÉSIDENT :**

1605 Merci, madame. Oui, on va finir par devenir des familiers à force de vous voir et de
vous entendre sur différents sujets. D'abord, remerciez les cinquante personnes qui se sont
impliquées et merci pour l'effort que votre milieu a fait pour participer à cette audience et lui
donner une substance technique et une réflexion sur l'ensemble des problèmes soulevés. Non
seulement vous avez été présents à la deuxième partie de l'audience, mais vous avez été aussi
très présents à la première partie de l'audience.

1610 J'avoue qu'hier, quand j'ai lu votre mémoire, mon niveau d'angoisse a monté, surtout
quand j'ai vu la manière dont vous détailliez cette espèce de mise en oeuvre de la gestion par
bassin. Et là, je me suis dit: «Ce n'est pas vrai, l'ampleur de la tâche que cela représente» et
vous l'illustrez d'une certaine façon.

1615 Petite question surprenante au début. Une des choses qui nous fatiguent, c'est la
pluralité des gestionnaires dans l'eau. Or, vous nous faites deux recommandations aujourd'hui,
dont l'une dit: «Il faut améliorer le système de connaissance de l'eau souterraine» et vous
l'envoyez au ministère des Ressources naturelles; et ensuite, pour implanter le comité de
bassin, vous l'envoyez sur un comité au Premier ministre. Êtes-vous capable de m'aider à
1620 trouver un gestionnaire unique de l'eau au Québec, s'il vous plaît?

M. PIERRE GÉLINAS :

1625 Je ne pense pas qu'il n'y ait jamais de gestionnaire unique de l'eau. Dans le cas des
eaux souterraines, si on fait un petit peu l'historique du problème, le ministère des Richesses
naturelles a été celui qui a instauré en premier, disons, les études sur les eaux souterraines.

Disons qu'il y avait une direction ou une division des eaux souterraines au ministère des Richesses naturelles.

1630 Pourquoi on fait cette recommandation-là? C'est là que sont les cartes, c'est là où sont les géologues, puis les hydrogéologues étaient là jusqu'à temps qu'ils soient envoyés au ministère de l'Environnement. Mais depuis ce temps-là, les gens font de la réglementation puis des choses comme ça. Donc, il n'y a plus de connaissances qui se font, alors que ça se faisait avant. La cartographie hydrogéologique puis la cartographie des dépôts meubles...

1635

LE PRÉSIDENT :

Je vous retiens là-dessus. Vous dites que les hydrogéologues, effectivement, ils ont été envoyés au ministère de l'Environnement quand le ministère de l'Environnement a été créé.

1640

M. PIERRE GÉLINAS :

C'est ça.

1645

LE PRÉSIDENT :

Vous dites que maintenant, ils ne font plus de...

M. PIERRE GÉLINAS :

1650

Bien, actuellement, d'abord, le nombre a fondu littéralement au cours des années. La direction qui s'occupe des eaux souterraines actuellement, je pense qu'il y a quatre ou cinq personnes, c'est essentiellement pour faire de la réglementation. Personne ne fait de travaux de terrain. Donc, les gens vont examiner les demandes de certification d'autorisation, etc., mais il n'y a personne qui fait de la cartographie.

1655

Pendant que c'était au ministère des Richesses naturelles, ça aurait été très simple, lorsqu'on a fait la cartographie des dépôts meubles, en même temps de rajouter un petit 10 %, puis on aurait eu une carte hydrogéologique à la grandeur du Québec en même temps que les cartes des dépôts meubles. Ça ne s'est pas fait. Mais le Ministère qui fait les cartes, c'est le ministère des Richesses naturelles ou des Ressources naturelles. Ça s'appelait Richesses naturelles dans le temps.

1660

LE PRÉSIDENT :

1665

Oui, ça va.

M. PIERRE GÉLINAS :

1670 Donc, c'est là que l'expertise technique, la cartographie ou la gestion des cartes ou de documents cartographiques se fait. Donc, la partie connaissance des ressources peut être là, la partie gestion de l'eau, réglementation, on est d'accord que ça puisse être ailleurs.

LE PRÉSIDENT :

1675 Et vous pensez que ce qu'il reste encore aux Ressources naturelles constitue une structure d'accueil suffisante et adéquate pour intégrer maintenant la connaissance, l'établissement de la cartographie de l'eau souterraine.

1680 **M. PIERRE GÉLINAS :**

1685 Les connaissances géologiques sont encore là. Probablement qu'il y aura un transfert un petit peu dans l'autre sens, ou encore accueillir de nouveaux hydrogéologues, parce qu'il y en a plusieurs sur le marché. Mais je crois que c'est le meilleur endroit où peut se faire cette fonction-là.

 Quant à l'autre partie de la recommandation, je vais laisser monsieur Auger parler de la gestion par bassin versant.

1690 **M. RAYMOND AUGER :**

En fait, la question soulevée, comme monsieur Gélinas le précise, c'est que dans le cas des eaux souterraines, c'est une application bien particulière, unique, c'est la cartographie. Alors, la compétence au Québec, elle devrait se situer là, appuyée par l'expertise de l'entreprise privée pour tout ce qui a trait à la mise en oeuvre du travail.

1695 Quant à la mise sur pied des bassins versants, bien, là, c'est que ça implique réellement plusieurs ministères. Vous avez le ministère tout naturellement de l'Environnement, qui est le principal acteur, mais on retrouve beaucoup de liens avec le ministère des Affaires municipales, tout ce qui est des services de l'eau, et d'autres ministères, les Terres et Forêts, l'Agriculture. En fait, il y a plusieurs interlocuteurs. Enfin, c'est l'idée à ce moment-là de dire: c'est de former un comité où ces intervenants-là sont présents, un comité pour démarrer la chose, implanter.

1700 Ce qu'on recommande, en fait, dans le rapport RÉSEAU, c'est que RÉSEAU recommande l'implantation du système, mais d'y aller progressivement, mais avec la participation des joueurs et de l'expertise extérieure, des consultants dans différentes branches dans le domaine de la gestion. La finance, il va y avoir la finance municipale. Il va y avoir des aspects importants.

1705 C'est que la décision de gérer l'eau par bassin versant, ce n'est pas une chose facile. Et de tout vouloir régler du jour au lendemain, on pense que ce n'est pas la solution, mais il faut commencer un jour et puis aller dans la bonne direction. C'est dans ce sens-là que ce comité-là a été créé, c'est réellement de commencer le travail, à définir, à répondre à plusieurs questions que tout le monde se pose relativement à la mise en place de ce système.

1710 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Si je peux me permettre de rajouter, dans le rapport aussi, on dit que ce comité-là, en fait, le Premier ministre pourrait décider à la fin du premier mandat de ce comité-là de le dissoudre, s'il y a lieu, mais le but de ce comité-là, c'est de favoriser la concertation, d'asseoir autour de la table tous les intervenants qui ont rapport au dossier, initialement.

1720 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1725 J'ai également souffert d'une croissance de mon taux d'angoisse.

LE PRÉSIDENT :

1730 Vous vouliez dire un mot, monsieur Gélinas?

M. PIERRE GÉLINAS :

1735 Peut-être seulement rajouter un petit mot sur ce que madame la présidente disait. Actuellement, dans COBARIC, il y a un comité interministériel qui suit les travaux du comité. Donc, on ne peut pas gérer l'eau uniquement à partir d'une structure. Il faut que tous les ministères impliqués puissent se rencontrer, puis voir un petit peu comment les enjeux de chaque ministère, disons, se rencontrent.

1740 Donc, ce qu'on pense, c'est que s'il y a application de la gestion par bassin versant, ça doit se faire partout; sinon, il va y avoir des disparités. Par exemple, on ne peut pas vendre le porc de la Beauce 0,25 cents de plus la livre, parce qu'on a la gestion par bassin versant, par rapport à d'autres bassins.

1745 Donc, les mêmes règles doivent s'appliquer un peu partout. Mais qu'en même temps, si on veut que ça s'établisse, bien, il faut que tous les ministères qui touchent à l'eau puissent se rencontrer, puis qu'il y ait aussi des experts comme Hydro-Québec ou des associations qui oeuvrent dans le domaine, disons, qui puissent guider un peu comment d'abord découper le territoire puis comment organiser un petit peu ces choses-là. Ce n'est pas nécessairement, 1750 disons, partir tout de suite avec des redevances. Ça va venir peut-être dans dix ans.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1755 Ce qui m'a accrochée sur cette portion de votre mémoire, c'était constamment un argument qui nous est arrivé de plusieurs groupes: «Bon, encore une autre structure qui va arriver», alors qu'il y a déjà d'une part COBARIC 2 qui est là et qui poursuit des travaux. Et si j'ai bien compris ce qu'on nous a expliqué en première partie d'audience, il y a aussi au niveau de l'ensemble des ministères une sorte de groupe interministériel qui est arrimé avec COBARIC et avance aussi de son côté.

1760 Alors, c'est pour ça, je me dis: est-ce qu'il n'y aurait pas lieu tout simplement - et je vous pose la question - soit d'élargir ou de changer un peu le mandat actuel pour arriver au même but que vous nous énumérez dans cette portion, pour ce qui est de l'étape 1, que de créer encore un autre organisme qui va arriver après COBARIC 2 après le groupe des 1765 fonctionnaires qui est déjà là, va repartir encore le bal? C'est ça qui est arrivé à mon esprit quand je vous ai lu.

M. RAYMOND AUGER :

1770 En fait, l'idée du comité, on a dit: «Il faut former un comité», l'idée, c'est qu'il faut qu'il se passe quelque chose pour régler un tas de problèmes qu'il faut qui soient réglés. Alors, il faut à ce moment-là qu'on se regroupe autour d'une table. Comme on a fait quand on a créé le PAEQ, il y a eu des équipes de travail pendant cinq-six mois qui ont établi comment est-ce que c'était pour se passer ça.

1775 Les bassins versants, pour mettre ça sur pied, ça ne se créera pas sans qu'il y ait ce genre de concertation là autour d'une table. Ce qu'on veut, ce qu'on souhaite, RÉSEAU, c'est

1780 qu'il y ait un comité qui se penche sur toutes ces questions-là et qu'il mette d'une façon bien claire la façon qu'on va procéder. Alors, ce comité-là, on dit tout naturellement, étant donné qu'il est relié à plusieurs ministères, bien, on dit: «Ça devrait relever...» quand on dit «bureau du Premier ministre», c'est-à-dire au-dessus, je ne sais pas où ça pourrait se situer mais...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1785 Le Conseil exécutif.

M. RAYMOND AUGER :

1790 ... mais au-dessus des ministères pour que ça regroupe ça, puis qu'il y ait quelqu'un qui chapeaute ça puis qui mène ça. Et il y a un aspect aussi, il y a tout le questionnement comment faire fonctionner ça.

1795 Puis on a insisté beaucoup dans notre mémoire pour parler aussi de la sensibilisation des citoyens. Parce que ce n'est pas simple, il y a plusieurs questions. Les gens sont effarouchés sur les redevances: combien ça va coûter l'eau, etc. Alors, il faut leur dire où est-ce qu'on s'en va, au fur et à mesure qu'on avance dans les étapes. Et c'est pour ça qu'on a divisé ça un peu par étape, mais on se dit: il faut un jour commencer. C'est quelque chose qu'on regarde toujours, puis qu'on ignore souvent parce qu'on dit: «C'est trop gros.» Tandis que si on y va par étape, on arrivera un jour avec les années à aller dans la bonne direction. L'important, c'est ça.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1805 Et dans votre étape 2, on voit apparaître des structures organisationnelles, c'est-à-dire des organismes de bassin.

M. RAYMOND AUGER :

1810 Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1815 Les gens nous disent: «Oui, mais il y a déjà les MRC, il y a déjà les municipalités. Il y a déjà des structures. Pourquoi en créer d'autres au sein d'un bassin versant?»

M. RAYMOND AUGER :

1820 En fait, c'est qu'il n'y a personne qui s'occupe de la globalité. Les bassins versants, c'est que ça dépasse les MRC, ça dépasse le contexte. Maintenant, éventuellement, ça deviendra peut-être ensemble un jour, mais comme on dit dans notre mémoire, il faut que ces gens-là travaillent en symbiose: un a besoin des renseignements de l'autre, puis l'autre a besoin

des renseignements de l'un. Parce que l'aménagement du territoire ne se fait pas sans qu'on sache exactement les précautions qu'on doit... comment on doit aménager pour protéger ou alimenter l'eau, ces choses-là.

1825

D'ailleurs, comme vous savez, en France, on appelle ça le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. C'est très lié. On voit de plus en plus que c'est la direction que ça prend. Il faut travailler ensemble. Alors, là, soit qu'on ait un quart de ça, mais à un moment donné, pour créer des agences, il va falloir les bassins versants. D'ailleurs, il va falloir superposer tout ça. C'est un travail, ça.

1830

Le premier travail qu'on demande, c'est qu'il faut superposer les municipalités, les MRC et les rivières, pour voir comment est-ce qu'on peut délimiter ça puis être capable de travailler convenablement, mais ce n'est pas de créer des gros... mais c'est de faire des choses, c'est de coordonner les choses et puis d'utiliser la réglementation, les lois, les instituts en place pour faire réellement le travail qui est recherché.

1835

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Évidemment, j'aurais encore bien des questions, mais je vais me restreindre, parce que je voudrais revenir brièvement à ce que vous avez mentionné tout à l'heure, monsieur Gélinais, que puisqu'il y a déjà tout un travail de terrain qui existe et qui se fait au niveau du ministère des Richesses naturelles ou des Ressources naturelles, bon, on devrait faire appel à cette entité de l'administration publique.

1840

1845

Puisque ce Ministère a une vocation dite économique, le Ministère s'occupe de la portion énergie, donc la portion économique de l'eau, de la ressource eau, même chose au niveau forêt, etc., compte tenu de ce qu'il y a comme aspect protection de l'eau, vous connaissez la machine de la Fonction publique, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de transférer les personnes aptes à faire ce travail dans une autre entité où il n'y aurait jamais de connotation: «Ah! ça, c'est fait par le Ministère à vocation économique, ça s'est fait pas tel autre», voyez-vous, où on peut imaginer un danger d'interprétation, etc.?

1850

M. PIERRE GÉLINAS :

1855

En fait, aux Ressources naturelles, ce qu'on demande, disons que c'est plus des avis techniques, autrement dit évaluer des ressources, établir une cartographie. Donc, c'est un peu comme une carte topographique, il n'y a pas de jugement à porter. On rapporte exactement ce qu'il y a. Le ministère qui ferait la gestion, comme actuellement c'est le ministère de l'Environnement qui fait des règlements, etc., lui, il n'aura pas à évaluer à chaque fois. Mais actuellement, ça ne se fait pas. On demande aux différents promoteurs d'amener un petit bout de carte ou de fabriquer une carte qu'on essaie d'évaluer, mais on n'a aucun contexte. Puis les ressources ne sont pas là, puis ils ne peuvent pas l'évaluer.

1860

1865

Donc, indépendamment, un peu comme une carte topographique existe pour tout le monde, à ce moment-là, ces documents-là sont faits par des techniciens dans un ministère technique qui n'a pas d'intérêt particulier sur la valeur autre que c'est une ressource naturelle, alors que celui ou le groupe ou le ministère éventuellement qui gérera l'eau, lui pourra appliquer des règlements sans avoir à identifier ou faire la cartographie alors qu'il n'a pas nécessairement les ressources. Donc, c'est séparé un petit peu de la technique du réglementaire ou politique.

1870

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Dans ce sens-là, vous ne voyez pas la nécessité de rapatrier sous un chapeau qui serait neutre cette portion du travail.

1875

M. PIERRE GÉLINAS :

Pas nécessairement.

1880

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Merci.

1885

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Monsieur Auger, vous venez de mentionner qu'il faudrait superposer les MRC et les rivières. Et ça donne le contexte de ma question. Dans votre mémoire, vous avez soutenu l'importance que la gestion de l'eau souterraine et de l'eau de surface soit sous une même entité administrative à cause du lien dynamique qu'il y a entre les deux. Mais qu'en est-il des milieux aquatiques ou des écosystèmes aquatiques: des berges, des zones humides, des estuaires, des littoraux, des tourbières, des deltas, des baies, des marais, des zones inondables, etc.?

1890

M. RAYMOND AUGER :

1895

En fait, l'idée serait un peu d'aller dans le même sens que COBARIC. Nous, on n'a pas voulu répéter COBARIC là, on a plutôt parlé d'implantation, mais ce serait une préoccupation des organismes de bassin de voir les priorités pour assurer la protection des écosystèmes, s'assurer, par exemple quand on parle d'eau souterraine, s'assurer que le principe du développement durable est conservé. Quand on parle de ressource, on peut utiliser le surplus mais s'assurer qu'on est toujours en quantité.

1900

Alors, tout cet aspect-là sera revu. Même dans le cas du COBARIC, pour avoir lu le rapport, on parle, par exemple, des questions d'inondation, protection des berges. Alors, ce serait aux organismes de bassin à établir les priorités des actions à entreprendre pour la protection du milieu environnant.

1905

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1910

Vous adhérez à ce que COBARIC dit là-dessus.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Oui.

1915

M. RAYMOND AUGER :

Oui, oui, on est d'accord. On suit pas mal COBARIC. Nous, ce qu'on donne, c'est une poursuite de COBARIC. C'est dire: maintenant, il faut implanter ça, comment est-ce que... parce que ce qu'on craint toujours, c'est l'action qui...

1920

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, les organismes de bassin - vous adhérez à ce que COBARIC soutient - seraient responsables de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

1925

M. RAYMOND AUGER :

Oui.

1930

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Dans le même sens que les huit principes directeurs du COBARIC.

1935 **M. RAYMOND AUGER :**

Oui, ça, d'une façon très très...

1940 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense, là-dessus, que votre opinion est beaucoup plus tranchée que celle du Ministère, par exemple, sur le principe 6:

1945 «Une gestion responsable de l'eau par bassin versant doit viser l'autonomie financière et fonctionnelle complète»,

il me semble que le Ministère avait d'assez fortes réticences à ce principe-là et que vous, vous l'avez mis dans vos choses, puis ensuite vous l'implantez vraiment comme une agence.

1950 **M. RAYMOND AUGER :**

1955 En fait, il y a le facteur temps qui ne paraît peut-être pas, mais je crois que c'est un principe qu'il faudra éventuellement, disons, obtenir. Maintenant, c'est qu'au début, vous comprendrez, il y a tout le travail qu'il y a à faire. On a le temps de réfléchir puis de voir comment est-ce que -- avec le travail qu'il y a à faire pour mettre ça sur pied une agence de bassin, mais on s'en va dans la bonne direction.

1960 Les premières dépenses qui vont se faire, on demande au gouvernement de financer ça, tout ça. De toute façon, ça ne sera pas énorme. C'est quand on viendra qu'à implanter des ouvrages, à faire des ouvrages, là, c'est à ce moment-là qu'on viendra à voir à dépenser. Puis là, il y aura un choix: des redevances ou des subventions. Il faut rediscuter de ça. C'est de remettre en cause toute la question de ça.

1965 Alors, ce qui fait que quand on parle de redevances, c'est que tout est parti, le gouvernement s'occupe de moins en moins, donc il faut aller chercher de l'argent. Je pense que le grand principe de redevance, c'est que ce n'est pas une chose pour faire des surplus d'argent, c'est qu'il faut que ces argents-là servent à couvrir les dépenses que les gens s'imposent de faire. Ils disent: «On a des priorités, on a des choses à faire», ça fait que ça couvre des dépenses.» Alors, c'est pour ça qu'au début, il n'y en aura pas. Mais éventuellement, 1970 dépendant de la façon que ça va évoluer, s'il y a des choses qui soient faites, bien, le principe, je pense que RÉSEAU a souvent mentionné ça que: l'eau payée par l'eau.

1975 Par exemple, l'eau souterraine, l'eau souterraine, il va falloir que des gens, des gouvernements, des ministères ou des institutions aient, disons, des stations d'observation du mouvement des nappes, la protection. Ça coûte de l'argent ça.

Quand on parle de redevances, c'est pour payer ça, dans le fond, ce n'est pas pour faire des redevances pour faire des redevances. Nous, on dit que les redevances, ça doit servir

1980 à payer des dépenses. Des dépenses, on va se les imposer, on en fera ou en n'en fera pas. Les redevances seront en fonction des dépenses qu'on aura décidé de faire, en fonction des besoins qu'on aura identifiés.

LE PRÉSIDENT :

1985 On va arrêter là. Ce n'est pas par manque d'intérêt, il y aurait beaucoup d'autres questions.

Alors, pause santé de dix-quinze minutes et on reviendra avec la Coopérative fédérée du Québec. Merci.

1990

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1995

LE PRÉSIDENT :

Alors, on a le plaisir maintenant d'accueillir la Coopérative fédérée du Québec. Bonjour, monsieur! Bonjour, mesdames! Vous pouvez d'abord vous identifier, puis ensuite présenter votre mémoire, s'il vous plaît.

2000

M. CLAUDE LAFLEUR :

2005 Merci, monsieur le président. Je m'appelle Claude Lafleur. Je suis le secrétaire général de la Coopérative fédérée de Québec. Et à ma gauche, Nathalie Fortin, qui est conseillère en environnement à la Coopérative fédérée; et à ma droite, Nancy Hudon, qui est chargée de projet à notre filiale Olymel. Olymel est une filiale qui transforme la viande de porc principalement et de volaille. Mes deux collègues viennent d'avoir une maîtrise en environnement.

2010

LE PRÉSIDENT :

Alors, je m'excuse, j'ai dit «Coopérative fédérée du Québec» , parce que c'était ça qui était sur ma feuille de route ici. Sur votre mémoire, c'est «de Québec» .

2015 **M. CLAUDE LAFLEUR :**

On fait souvent cette erreur-là. Vous savez que la Coopérative fédérée est une institution économique vieille de 78 ans et, à l'époque, les raisons sociales étaient en anglais, Federated Coop of Québec. C'est devenu Coopérative fédérée de Québec.

2020

Je me permettrai de faire une brève présentation de huit à dix minutes pour vous présenter d'abord la Coopérative fédérée, qui est une entreprise agroalimentaire la plus grosse au Québec. Son chiffre d'affaires s'élève à 2 milliards \$ par année et elle emploie 8 000 personnes.

2025

Alors rapidement, pour vous dire trois chose importantes. La première, c'est que nous créons beaucoup d'emplois en région depuis une dizaine d'années. Nous avons actuellement, je vous ai dit tantôt, 8 000 employés. La majorité travaille en milieu rural. Et c'est important parce que le développement du milieu rural actuellement est ralenti par le manque d'emplois. Et nous avons créé, depuis sept ans, 2 800 emplois, une progression de 56 %, principalement dans la transformation des viandes. Donc, c'est une activité importante pour le milieu rural.

2030

Nous exportons aussi pour près de 850 millions \$ hors Québec et on exporte plus de viande actuellement en valeur que de l'électricité. Donc, pour nous, l'eau est un élément maintenant stratégique parce qu'on s'en sert beaucoup dans la transformation des viandes.

2035

Pour l'approvisionnement en eau potable, nous avons plusieurs divisions, mais la division qui utilise le plus d'eau, c'est la division ou la filiale qu'on appelle Olymel qui transforme des viandes: la viande de porc, la viande de poulet. Et c'est une industrie qui est fortement réglementée maintenant et qui est sous haute surveillance. Les consommateurs, particulièrement nos consommateurs japonais, nos consommateurs américains, sont de plus en plus soucieux de la qualité de la viande qu'ils reçoivent et nous avons mis en place, depuis quelques années, des normes qu'on dit HACCP, des normes pour contrôler les risques au niveau de la contamination principalement.

2040

2045

Et ces normes exigent aussi une quantité appréciable d'eau. À chaque kilogramme de viande de porc ou de volaille qu'on transforme, cela exige 2.2 et 8.5 litres d'eau par kilogramme de viande respectivement: 2.2 pour le porc et 8.5 litres d'eau pour la volaille.

2050

Présentement, nous utilisons 3.6 milliards de litres d'eau potable, qui sont nécessaires au bon fonctionnement de nos seize usines qui sont réparties à travers la Province de Québec. Il y a neuf de nos usines qui s'approvisionnent directement aux aqueducs municipaux, trois autres aux puits d'eau souterraine et les quatre autres s'approvisionnent à différentes sources combinées: eau de surface, puits et aqueduc.

2055

On note que depuis deux ans, trois ans, la demande d'approvisionnement en eau est en augmentation et on prévoit pour les prochaines années aussi une augmentation de la demande

2060 en eau. Actuellement, je vous disais qu'on utilise 3.6 milliards de litres d'eau et on pense que d'ici deux ans, on va utiliser 4 milliards de litres d'eau à nos seize usines.

2065 Au niveau du traitement des eaux usées maintenant. Toute l'eau utilisée dans nos usines est rejetée dans les réseaux d'égouts municipaux. La contamination présente dans ces effluents - je vous le rappelle - est de nature organique. Pour diminuer la concentration de contaminants et la quantité d'effluents générés, nos usines effectuent un premier traitement et le volume traité actuellement est de 3.1 millions de mètres cubes par année. Le coût du traitement pour Olymel et la Coopérative fédérée, c'est 1.6 million \$ par année.

2070 Au niveau des boues, maintenant. On génère 70 000 tonnes de boues. La plupart de ces boues-là, c'est épandu sur des terres agricoles en respectant les normes de l'environnement. Et ce coût de gestion des boues là s'élève à 1.6 million \$, de sorte que le traitement des eaux usées présentement coûte 3.3 millions \$ à la filiale Olymel, et ces coûts-là sont en augmentation parce que nous investissons actuellement des sommes considérables pour améliorer le traitement des eaux.

2075 Maintenant, nous avons une politique environnementale à la Coopérative fédérée, depuis 1994, dont les objectifs, en gros, se résument à cinq points: assurer l'approvisionnement en eau en quantité et en qualité nécessaires au bon fonctionnement de nos usines; respecter la réglementation environnementale du gouvernement de l'État; on essaie de réduire les risques environnementaux au maximum; de faire la promotion de la réutilisation de l'eau; et depuis quelques mois maintenant, de sensibiliser et de former l'ensemble du personnel.

2085 Alors, je termine là-dessus, sur la présentation technique, en vous disant que nous prévoyons investir 5.2 millions \$, d'ici trois ans, à nos usines pour améliorer le traitement de l'eau usée.

2090 À la page 10 de notre mémoire, je vais me permettre de lire les cinq dernières minutes, parce que c'est vraiment notre position, nos attentes par rapport à la nouvelle politique de gestion de l'eau.

2095 L'eau, pour nous, est un avantage comparé pour le Québec. Le Québec dispose d'eau en abondance, on le sait. Et pour l'industrie de la transformation de la viande ou pour toute autre industrie agroalimentaire, la disponibilité et la qualité de l'eau ont toujours été essentielles mais, avec le temps, on observe que l'eau est en train de devenir un élément de compétitivité stratégique.

2100 Pourquoi? Parce que partout dans le monde, particulièrement en Europe et au Japon, les consommateurs sont devenus extrêmement pointilleux sur la qualité des produits importés et que pour rassurer les consommateurs, l'industrie agroalimentaire a dû mettre en place toute une série de mesures et de programmes pour offrir des produits sains et conformes au haut standard de qualité.

Or, comme nous l'avons dit précédemment, ces programmes exigent beaucoup d'eau.

2105 La Coopérative fédérée de Québec croit donc que pour assurer son développement, sa croissance et, par conséquent, la création d'emplois et de richesse en milieu rural, le Québec doit mettre sa ressource eau en valeur et la rendre disponible en quantité et en qualité. Il apparaît, par ailleurs, important de signaler que notre entreprise appuie totalement la notion que cette mise en valeur se fasse dans des conditions appropriées, afin d'en assurer sa protection et sa restauration.

2110 Il faut aussi reconnaître la spécificité du milieu rural. On a beaucoup parlé, ces dernières années, de la revitalisation du milieu rural. Plusieurs conditions doivent être réunies pour que ce milieu demeure prospère et dynamique. La création d'emplois apparaît comme une condition essentielle à la survie de ces petites communautés.

2120 Or, de nos jours, la moyenne et grande industrie cherche à s'établir près des milieux urbains où la main-d'oeuvre et les grandes infrastructures sont présentes. Ce n'est pas le cas chez nous; notre entreprise cherche surtout à localiser et à développer sa capacité de transformation en région. D'ailleurs - je l'ai dit tantôt - la très grande majorité de nos 8 000 employés proviennent et vivent en milieu rural.

2125 S'il y a des avantages certains à établir des usines en milieu rural, il y a aussi des inconvénients. Dans le cas qui nous intéresse, les coûts d'approvisionnement et de traitement des eaux peuvent devenir exorbitants en milieu rural parce que la base de taxation locale ne peut soutenir la construction et l'entretien de grands ouvrages. Les entreprises en milieu urbain sont avantagées à ce chapitre. Par exemple, nos usines de Vallée-Jonction, en Beauce, et de celles de Saint-Hyacinthe, de par leur seule localisation en milieu rural ou urbain, ont des coûts d'approvisionnement et de traitement en eau très différents.

2130 C'est pourquoi la Coopérative fédérée insiste pour que les coûts liés à l'approvisionnement et à la préservation de l'eau soient, comme dans le passé, assumés par les plus grands ensembles de population que la communauté locale. C'est une question d'équité et faire assumer la totalité de ces coûts par nos seules usines les rendraient vulnérables sur le plan compétitif. Qui plus est, l'avenir de ces usines en milieu rural serait fortement compromis.

2140 Par rapport à l'autorité responsable, au Québec, depuis longtemps, la gestion de l'eau a été confiée aux municipalités. D'une manière générale et jusqu'à tout récemment, les municipalités ont su faire en sorte que l'eau soit disponible en quantité, en qualité et à des prix raisonnables. D'ailleurs, lors du Symposium sur la gestion de l'eau, en décembre 97, le Premier ministre, monsieur Bouchard, réaffirmait la conscience de son gouvernement dans la gestion publique des services d'eau à l'échelle locale.

2145 Mais avec l'application de plus en plus grande du secteur privé dans le financement des infrastructures, les besoins grandissants des entreprises et la nécessité de mieux traiter l'eau, il

nous apparaît important de signaler au gouvernement que le niveau d'autorité municipale n'a pas toujours les ressources disponibles, ni la structure politique requise pour composer avec les exigences des gros utilisateurs.

2150 Sur le plan technique, en effet, les petites municipalités disposent rarement de ressources compétentes - ingénieurs, avocats, biologistes - pour traiter des problèmes qui préoccupent les grandes entreprises. Il en résulte que les projets, de plus en plus complexes, sont conçus, gérés, mis en oeuvre par la Municipalité sans que l'entreprise puisse faire valoir son point de vue, même si cette dernière est appelée à assumer la majorité des coûts et des dépenses.

2155 C'est pourquoi la Coopérative souhaite que le gouvernement du Québec se dote d'une vision d'ensemble de la gestion de l'eau avec des directives gouvernementales spécifiques, afin de mieux encadrer les pouvoirs et les actions des municipalités locales en matière de gestion de l'eau.

2160 Je vais terminer sur la tarification et le prix de l'eau en vous disant que depuis le milieu des années 50, le gouvernement du Québec a consenti des efforts financiers considérables afin d'aider les municipalités à se doter d'infrastructures en matière d'approvisionnement et de traitement des eaux. Cette politique de péréquation a eu pour effet d'uniformiser en grande partie le coût des services d'eau sur l'ensemble du territoire.

2170 Au cours des prochaines années, nous savons que des investissements additionnels devront être consentis pour garantir l'état des équipements actuels et achever certains travaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées. Or, en raison d'une implication moins grande de la part des gouvernements et du lourd fardeau fiscal des municipalités, nos entreprises en région seront de plus en plus sollicitées pour financer une partie des investissements et des coûts d'opération.

2175 Le résultat est prévisible: certaines usines paieront beaucoup plus cher pour leur service d'eau que leurs concurrents pourtant situés sur le même territoire, du seul fait qu'une municipalité a effectué ou pas les travaux requis dans le passé.

2180 Par ailleurs, dans un autre ordre d'idée, l'eau a une valeur économique qui varie selon les marchés ou l'utilisation que l'on en fait. Par exemple, l'eau qui est embouteillée et l'eau qui est utilisée dans les procédés de fabrication n'ont évidemment pas la même valeur marchande.

2185 C'est pourquoi la Coopérative fédérée souhaite que le prix de l'eau demeure avantageux par rapport à nos concurrents internationaux, d'où l'importance d'une implication financière plus grande de l'État, que la tarification soit relativement uniforme sur l'ensemble du territoire et que le prix de l'eau reflète la valeur de son utilisation finale.

LE PRÉSIDENT :

2190 Merci, monsieur Lafleur. Évidemment, je pense que l'essentiel de votre mémoire porte sur cette question donc de la tarification de l'eau et de ce que vous appelez - vous utilisez un terme à saveur morale - l'iniquité.

2195 Parlons de différentiels. Il y a des différentiels de prix selon la taille de la municipalité dans laquelle on se trouve. Et vous signalez que de temps en temps, il y a des municipalités plus petites qui ont tardé à faire leurs travaux et maintenant les subventions ne sont plus là, alors ça risque d'être un peu plus coûteux maintenant.

2200 Est-ce que vous militez en faveur de l'établissement d'une tarification dite uniforme à travers l'ensemble du Québec?

M. CLAUDE LAFLEUR :

2205 L'implication ou les conséquences du mémoire qu'on a présenté effectivement militent en faveur d'une uniformisation de la tarification à travers le Québec, en milieu rural comme en milieu urbain.

2210 Je vais signaler peut-être aux membres, ici, que je viens d'aller à Seattle la semaine passée et puis les négociations ont échoué sur la question agricole. Et on peut voir que les Européens, les Américains, c'est des gens qui subventionnent beaucoup, beaucoup plus que le Canada, et le Québec en particulier, et que si on est capables d'être compétitifs sur les marchés internationaux, c'est une partie en raison des avantages des ressources qu'on a chez nous, dont l'eau.

2215 Alors, c'est pour ça qu'on insiste tellement sur une tarification uniforme, parce que c'est un avantage pour le pays, pour nos entreprises d'être localisées au Québec et d'exporter des produits où la compétition est extrêmement forte. Alors, on milite en faveur effectivement d'une tarification qui est à peu près uniforme à travers le Québec.

2220 **LE PRÉSIDENT :**

Mais par ailleurs, les autres coûts ne sont pas les mêmes. Je veux dire, le coût du terrain ne sera pas le même selon que vous vous en allez en Beauce ou dans la région de Montréal. Donc, pourquoi faut-il que le prix de l'eau soit le même, alors que les autres intrants sont variables aussi selon les régions?

2225 **M. CLAUDE LAFLEUR :**

Mais on compare ça un petit peu comme à Hydro-Québec, les services de téléphone. Il y a des éléments stratégiques de compétitivité qui nous apparaissent importants et on est au début d'une politique d'eau, comme on a eu une politique d'hydroélectricité au Québec, comme on a eu une politique de téléphone à un moment donné. Il y a des éléments comme ça qu'on se dit qu'au départ, il serait intéressant d'avoir une politique uniforme comparable à ce qu'on a dans l'électricité, par exemple.

2235 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Tout à l'heure, le mémoire de l'Association des embouteilleurs d'eau du Québec nous présentait certains chiffres sur l'eau dite virtuelle, c'est-à-dire l'eau nécessaire pour produire des denrées, et c'est impressionnant. Par exemple, je ne sais pas si vous êtes d'accord avec ces chiffres-là, mais on dit, par exemple, que pour produire un litre de lait, ça prend 140 litres d'eau; pour produire une portion de poulet, ça prend 1 575 litres d'eau; et pour produire un steak, ça prend 10 000 litres d'eau. On voit que c'est considérable l'eau qui est nécessaire.

2245 Est-ce que dans vos procédés, vous avez des objectifs ou des préoccupations de réemploi de l'eau ou de réduction de la quantité d'eau dans vos procédés?

Mme NATHALIE FORTIN :

2250 Présentement, on fait un essai pilote à notre usine de Vallée-Jonction qui a eu trois filtrations. On espère avec ce procédé-là pouvoir récupérer l'eau à la sortie de notre traitement. C'est un traitement tertiaire, si on veut. Avec une désinfection, on pourrait l'utiliser en partie dans nos usines. On ne peut pas penser l'utiliser partout dans notre procédé, mais en grande partie du moins. Ça, c'est un projet qu'on a, entre autres, qui est sur le point de porter fruits.

2255 **M. CLAUDE LAFLEUR :**

Ajoutons à cela qu'il y a deux mois, nous avons effectué une visite industrielle en Europe, parce que nous savons que les Européens sont en avance technologiquement sur l'eau par rapport à la récupération de l'eau, et on a été visiter les usines similaires aux nôtres pour voir comment ils font pour récupérer l'eau. Il y aurait éventuellement des transferts de technologies avec ces usines françaises là coopératives, qui nous permettraient justement de réduire la consommation et surtout la récupérer correctement.

2265 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci. Dans votre mémoire, vous avez comparé deux situations: entre autres, une usine qui est située à Saint-Hyacinthe. La Ville de Saint-Hyacinthe est venue devant la Commission. Elle a présenté son système de tarification pour la gestion des eaux usées et qui, à certains égards, est perçu comme étant un modèle puisque la tarification est au volume et selon la charge. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette façon de procéder d'une municipalité?

Mme NATHALIE FORTIN :

2275 Pour l'instant, oui, on est d'accord. On utilise l'eau; donc, on doit la traiter et la faire traiter par la municipalité au kilo de DBO, de DCO qu'on lui envoie. C'est la réalité du moment, de toute façon, dans la plupart de nos municipalités présentement. Ça va avec la DBO et puis le volume d'eau envoyé à la municipalité comme telle.

2280 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci, ça va.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2285 Je reviens à ça, c'était mon interrogation, parce que compte tenu du voeu que vous exprimez et aussi des projets que vous nous décrivez en disant: «Bon, il y a déjà des compteurs et nous corrigeons lorsque nécessaire les écarts importants, lorsqu'il y a des écarts importants au niveau de la consommation» et vous parlez de la réutilisation de l'eau, comme vous venez de le mentionner, mais la question demeurerait quand même.

2290 Puisqu'il est beaucoup question devant nous du principe de redevances et non pas de tarification, on parle du principe utilisateur-payeur et aussi du pollueur-payeur, à cause de la nature des entreprises qui sont membres de la Coopérative, si les municipalités finalement en arrivent à ce système, comme veut la ville de Saint-Hyacinthe, et qui charge dans les municipalités où vous êtes déjà ou où vous voudriez vous implanter, est-ce que finalement, l'équité dont vous parlez ne serait pas plus respectée avec ce type de principe-là?

M. CLAUDE LAFLEUR :

2300 On a jonglé beaucoup avec cette idée-là d'utilisateur-payeur, pollueur-payeur. Disons qu'on vit dans un contexte nord-américain. Le problème fondamental, c'est une question de compétitivité. Les charges assumées par la communauté versus l'usine directement, jusqu'à maintenant ça a été une charge plutôt sociale assumée par les grands ensembles. S'il fallait aller sur des principes, comme vous parlez, plus équitables, utilisateur-payeur, à ce moment-là
2305 il faudrait voir comment nos compétiteurs se comportent.

2310 Jusqu'à maintenant, aux États-Unis, ce que je vois, en tout cas, ils sont assez libéral. C'est plutôt les grands ensembles qui paient pour les ouvrages. Tant qu'on vivra dans un monde compétitif nord-américain, si on veut continuer à prospérer ou à créer des emplois ou à continuer de vendre des produits du Québec, il nous semble que ça va être très difficile d'appliquer un principe comme ça puis faire assumer des charges très lourdes à nos usines. C'est juste ça.

2315 On sait qu'en termes économiques, il y a un grand principe économique qui dit: «Quand ça coûte cher, tu t'organises en conséquence», mais il y a un équilibre, certainement. Je pense que dans le mémoire, on le dit à un moment donné aussi cet équilibre-là entre la nécessité de payer pour une ressource qui est importante, qui est précieuse, mais en même temps de rester compétitif sur les marchés mondiaux. Ça, ça nous apparaît aussi très important. Puis notre présentation évidemment est une présentation d'entreprise qui a à gérer quotidiennement des situations de compétition très intense.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2325 Alors, même s'il y avait tarification pour l'utilisation, vous ne voyez pas l'autre portion. La portion pollueur-payeur, vous l'incluez dans la tarification. C'est ce que je comprends?

2330 La tarification, je la perçois dans votre texte comme étant beaucoup plus au niveau de l'utilisation, de la consommation, de la quantité utilisée. Mais la portion où vous avez à discuter avec les municipalités, par exemple dans le cas de Saint-Hyacinthe et des trucs comme ça, ça, est-ce que vous le voyez aussi, dans la portion où vous serez tarifés, ça inclurait la portion de vos eaux usées, ou si vous le voyez à part?

Mme NATHALIE FORTIN :

2335 Oui, on voit globalement les deux. On voit l'eau qu'on utilise et le rejet qu'on fait avec notre eau. Mais ce qu'on souhaite, c'est une compétitivité entre les municipalités, entre les régions. C'est ce qu'on souhaite présentement. Parce que ce qu'on vit actuellement, ce n'est pas le cas. Qu'on soit situé à Vallée-Jonction versus à Saint-Hyacinthe ou à Saint-Damas, pour nous, c'est une grande différence en trait de coûts d'approvisionnement et aussi en trait de coûts pour l'élimination de nos eaux vers la municipalité comme telle. C'est là le...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2345 Je voulais vous poser une dernière question. Vous avez parlé des boues qui sont présentement épandues. Est-ce que dans l'éventualité -- parce que les agriculteurs dans différentes régions et aussi l'UPA, la Confédération est venue nous dire la même chose: «Nous, s'il y a moyen de ne plus faire ce type d'épandage des boues industrielles, des boues municipales, nous avons déjà assez de nos surplus de notre côté», qu'est-ce qui arrive à vos entreprises si, du jour au lendemain, les agriculteurs ne prennent plus vos boues?

Mme NANCY HUDON :

2355 On est à travailler à un projet de valorisation de nos boues, qui serait autre qu'épandage
agricole direct des boues qui sont chaulées préalablement, il y a quand même un traitement qui
est fait avant l'épandage, pour les réintroduire -- ce serait un procédé qui les sécherait puis qui
permettrait de les mélanger à d'autres types d'engrais. Donc, les boues seraient, ça deviendrait
2360 un produit à valeur ajoutée qui serait utilisé comme engrais solide et non plus comme boues
liquides à 5 %, 10 % de siccité. Donc, qui ôterait toute la problématique qui est reliée à
l'épandage de matières résiduelles fertilisantes liquides.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2365 Et présentement, les boues que vous envoyez comme ça, est-ce que vous avez quand
même une certaine -- est-ce que les citoyens, qui ont des puits dans les régions où ces boues
sont épandues, ont quand même une certaine, je dirais une certaine sécurité? Est-ce que vous
avez des analyses qui permettent de dire: «Oui, il n'y a pas de danger, pour telle ou telle raison,
des produits que nos entreprises envoient comme boues»?

2370 **Mme NANCY HUDON :**

Je vais commencer, puis monsieur Lafleur pourra poursuivre. C'est qu'on respecte,
c'est très réglementé le processus, on respecte les normes, s'il y a des certificats d'autorisation
qui sont demandés, les analyses qui sont faites rigoureusement selon tous les critères du
2375 ministère de l'Environnement, en vertu aussi de la politique au niveau des matières résiduelles
fertilisantes du règlement, des différentes réglementations aussi.

M. CLAUDE LAFLEUR :

2380 La résistance pour les boues d'épandage vient surtout des agriculteurs, ne vient pas
beaucoup des citoyens. Et jusqu'à maintenant, l'analyse puis les transactions privées qu'on a
faites avec eux, en tout cas, ils s'en disent satisfaits et on n'a aucun problème actuellement de
trouver des fermes pour épandre nos boues, parce qu'il y a tout un processus mis en place
depuis longtemps. Jusqu'à maintenant, c'est relativement bon.

2385

Maintenant, pour la sécurité, c'est la sécurité que nous assure le Ministère puis ses
règlements. On pense qu'on est correct jusqu'à maintenant, mais comme en matière
d'environnement, avec les OGM puis tout ça, c'est à long terme.

2390 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que vous mettez en marché de la viande sans hormones, sans antibiotiques,
nourrit avec des végétaux sans pesticides et sans engrais minéraux?

2395 **M. CLAUDE LAFLEUR :**

On n'a pas de filière organique à la Coopérative fédérée, non.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2400

Est-ce qu'il y a une demande pour ces produits-là, selon vous?

M. CLAUDE LAFLEUR :

2405

Il n'y en a pas sur les marchés d'exportation, actuellement. On a des préoccupations de nos acheteurs japonais sensibles à la présence des organismes génétiquement modifiés. Maintenant, vous devez savoir qu'en Amérique du Nord, nous utilisons assez massivement des plantes qui ont été modifiées génétiquement. En Europe, ce n'est pas le cas; on n'utilise pas du tout de ces genres de plantes là.

2410

Et on sait que nos marchés, actuellement, évoluent de façon très rapide, il est possible qu'on soit obligé éventuellement à mettre en place deux filières: une filière traditionnelle et une filière sans OGM. Et ça, ça fait partie des plans de contingence de la Coopérative fédérée, actuellement.

2415

LE PRÉSIDENT :

À la page 4 de votre document, vous dites que 72 % de votre eau vient des aqueducs, 27 % de puits souterrains, 1 % de puits de surface. En page 5, vous dites, par ailleurs, que toute l'eau qui sort de vos usines s'en va dans des réseaux municipaux. C'est bien ça?

2420

M. CLAUDE LAFLEUR :

Oui.

2425

LE PRÉSIDENT :

Donc, dans certains cas, vous ne vous branchez pas sur le système d'aqueduc, mais vous êtes nécessairement branchés sur le système d'égout des municipalités. Comment vous réagissez par rapport à la question de l'eau souterraine? Il y a plusieurs utilisateurs qui en veulent, il y a du monde qui a peur, il y a des controverses très fortes.

2430

Vous avez vu cet après-midi, tantôt les embouteilleurs qui sont venus nous voir. J'imagine que vous devez avoir une filière qui doit vous pousser tranquillement vers l'eau souterraine. Elle coûte moins cher à traiter, elle est à priori meilleure, etc. Alors, comment vous réagissez là-dessus?

2435

M. CLAUDE LAFLEUR :

2440 Je ne vous surprendrai pas en vous disant que notre réflexion sur l'eau souterraine n'est pas très avancée comme, je dirais, la problématique de l'eau n'était pas une préoccupation première de nos administrateurs et de nos gérants d'usines. C'est depuis deux-trois ans que c'est devenu important. Je vous dirais que ce mémoire-là aussi nous a conscientisés davantage à la question de la gestion de l'eau.

2445 Jusqu'à maintenant, la localisation de nos usines a fait en sorte qu'on n'a pas eu de tension avec les municipalités concernant l'eau souterraine. On n'est pas installé à Franklin là. De sorte que ce n'est pas venu vraiment dans nos instances et on n'a pas vraiment pris de position sur l'eau souterraine, jusqu'à maintenant à tout le moins.

2450

LE PRÉSIDENT :

Et vous n'avez pas de projet actuel qui soulève la résistance de gens autour de vous par rapport au désir d'utiliser cette même nappe.

2455

Mme NATHALIE FORTIN :

2460 Bon, il y a quand même un cas qu'il faut souligner, le cas de Vallée-Jonction. La municipalité est sur la même nappe que nous. Par contre, on a installé un système qui nous permet de traiter l'eau de la rivière Chaudière pour permettre à la municipalité toujours de pouvoir avoir de l'eau, de s'approvisionner en eau pour ses citoyens. On s'est retiré en bonne partie. On puise toujours dans les puits, mais pour être de bons citoyens, on s'est retiré. Avant, on prenait 100 % de nos eaux dans les puits; maintenant, on en prend peut-être 20 % pour notre...

2465

LE PRÉSIDENT :

C'est là qu'est votre 1 % total d'eau de surface dans votre tableau.

Mme NATHALIE FORTIN :

2470

Exactement. Puis le 27 % d'eau souterraine, c'est juste que les municipalités ne peuvent pas nous approvisionner. C'est pour ça qu'on puise dans la nappe. Ce n'est pas parce que ça nous coûte moins cher d'aller dans les puits; c'est que la municipalité ne peut pas nous donner l'eau qu'on a besoin.

2475

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'elle n'est pas assez grosse.

2480

Mme NATHALIE FORTIN :

Exactement.

2485

M. CLAUDE LAFLEUR :

Tout ça s'est fait en concertation. Il n'y a pas eu de bataille épique sur la question de l'eau. C'est pour ça que souvent... le mémoire reflète ça aussi. Jusqu'à maintenant, il y a eu des bonnes alliances avec les municipalités, puis des problèmes majeurs, on n'en a pas eu. Mais on sent que depuis quelques mois et quelques années, que ça devient une ressource en compétition sur les usages.

2490

LE PRÉSIDENT :

S'il n'y a pas de chicane, on n'en cherchera pas, monsieur. Alors, monsieur Lafleur, madame Fortin, madame Hudon, merci beaucoup et bonne chance à vous.

2495

M. CLAUDE LAFLEUR :

Merci, monsieur le président.

2500

LE PRÉSIDENT :

Alors, le Groupe de recherche appliquée en macroécologie, GRAME, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur!

2505

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

Bonjour! Donc, je me présente moi-même, Jean-François Lefebvre. Je suis le président du GRAME. J'ai une formation en environnement, une maîtrise en économie. Et ma collaboratrice, Anne Fleischman, qui termine une maîtrise en sciences de l'environnement à l'Université de Sherbrooke.

2510

2515 Donc, on n'a pas déposé de mémoire comme tel, mais on nous a dit qu'on pouvait déposer les acétates de notre présentation et que c'était admissible. Donc, vous les avez reçues.

2520 Juste rapidement, le BAPE fête son vingtième anniversaire; le GRAME, cette année, fêtait son dixième anniversaire. Donc, c'est un groupe environnemental et de recherche qui travaille au développement durable, mais avec l'objectif de tenir compte des enjeux globaux.

 Donc, ma collègue va débiter la présentation et je vais la terminer par après.

Mme ANNE FLEISCHMAN :

2525 Je vais vous présenter le plan de la présentation. Je vais commencer par un bref préambule; ensuite, un point, la gestion de l'eau et l'hydroélectricité: un mariage houleux?; les obstacles au développement hydroélectrique; une vision à court terme qui ne tient pas compte des enjeux environnementaux globaux; les besoins énergétiques: une perspective planétaire et nord-américaine; les centrales thermiques sont responsables de problèmes environnementaux majeurs; l'hydroélectricité respecte le développement durable; le jumelage éoliennes/hydroélectricité peut impliquer des impacts sur les milieux hydriques. Et on terminera par les recommandations au BAPE.

2535 Mon bref préambule, les ressources renouvelables doivent être utilisées à un rythme et à un prix qui permettent d'assurer leur pérennité. Et ce principe doit s'appliquer autant au niveau du commerce de l'eau qu'au niveau de son exploitation à des fins énergétiques.

2540 Gestion de l'eau et hydroélectricité: un mariage houleux? Dans le cadre du présent débat sur les audiences sur la gestion de l'eau, on a eu quelques oppositions au sujet des barrages hydroélectriques. La vision du GRAME, c'est que la gestion durable de l'eau et des écosystèmes passe par la promotion de l'hydroélectricité qui offre une alternative efficace et écologique aux autres filières de production d'énergie.

2545 Les obstacles au développement de l'hydroélectricité, ils sont de plusieurs ordres. Nous, ce qu'on va focaliser ici, c'est le troisième point, les perceptions par certains groupes à l'effet que l'hydroélectricité serait dommageable pour l'environnement.

2550 Pour nous, il s'agit d'une vision à court terme, qui ne tient pas compte des enjeux environnementaux globaux. L'opposition au développement hydroélectrique est basée sur une vision partielle et à court terme. Les préjugés liés à l'hydroélectricité reposent souvent sur un manque d'information au sujet des impacts environnementaux des autres filières. Il faut comparer ce qui est comparable. Les conséquences de l'absence d'un projet sont souvent plus graves, plus préjudiciables pour l'environnement que le projet lui-même.

2555 Une vision à court terme qui ne tient pas compte des enjeux. Les obstacles au développement hydroélectrique, c'est souvent lié à l'approche microécologique, alors que nous, ce qu'on favorise, c'est une approche qui tient compte des enjeux macroécologiques; également l'insuffisance des efforts pour réhabiliter l'hydroélectricité et également un mélange d'enjeux environnementaux et politiques.

2560 Quand on parle de bilan énergétique dans une perspective nord-américaine, pour nous, refuser un barrage, c'est accepter les autres filières de production et les impacts préjudiciables pour l'environnement qui sont associés à ces filières-là et c'est renoncer également à des opportunités pour réduire les impacts environnementaux causés par les filières thermiques, impacts environnementaux qui sont nombreux.

2565 On ne reviendra pas vraiment là-dessus. On sait simplement qu'au niveau des contaminants qui sont générés par ces filières thermiques, les CO₂ responsables, entre autres, des changements climatiques, NO_x, SO₂, précipitations acides, smog chimique également, on sait que ces trois phénomènes-là sont responsables d'impacts majeurs sur les écosystèmes terrestres, aquatiques et également sur le milieu humide.

Voilà, je laisse la parole à Jean-François.

2575 **M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :**

Pour ceux qui suivent au niveau des acétates, on passe à la 25. On saute un peu les descriptions des impacts écologiques de la pollution atmosphérique. Mais c'était pour souligner quand même que quand on parle de la qualité de l'eau, la pollution de l'air implique un ensemble d'impact sur les écosystèmes, sur l'ensemble des écosystèmes, y compris sur les écosystèmes aquatiques.

2585 On arrive au fait que l'hydroélectricité respecte, selon nous, le développement durable. En passant par les définitions de la Commission mondiale, on arrive à considérer que l'hydroélectricité permet de répondre aux besoins actuels d'énergie sans dégrader les ressources naturelles au détriment des générations futures. Et ça sous-entend que les éléments fondamentaux au développement durable - la durabilité écologique, le développement économique, l'équité sociale - sont pris en compte en grande partie par cette filière.

2590 Et si on regarde de façon globale et à long terme, l'hydroélectricité au Québec n'affecte pas la biodiversité. La qualité de l'eau, il y a des impacts, on les reconnaît, mais si on regarde dans une perspective de long terme, c'est gérable et ça réduit les problèmes, ça améliore la qualité de l'air. Et dans ce cas-là, on doit considérer que c'est des impacts qui sont majeurs. Et si on considère que l'hydroélectricité permet de remplacer les combustibles fossiles, on fait en sorte qu'on peut réduire un certain nombre d'impacts qui sont attribuables notamment - on parle de réchauffement climatique, de précipitations acides, plus smog également - qui sont imputables donc aux filières thermiques.

2600 Je passe très vite celle-ci, mais si on regarde, oui, il y a des impacts sur la qualité sur
l'eau, mais on considère quand même que ces impacts tendent à s'amenuiser avec le temps,
notamment dans le cas du mercure. C'est très clair, c'est un arbitrage qu'on fait entre avoir un
impact pendant quelques années, mais un gros bénéfice pour des décennies. La même chose,
on parlait de l'acidification au Québec, qui est quand même très très faible. Et il faut ramener au
fait que la filière ne contribue pas aux précipitations acides ni au smog chimique et très peu aux
2605 gaz à effet de serre.

Là-dessus, on a un tableau à la page 31 qu'on vous présente, qui parle quand même de
façon significative. Si on regarde au niveau des proportions, au milieu, pour les gaz à effet de
serre, même si on prend le chiffre le plus pessimiste pour l'hydroélectricité, on voit que
2610 l'électricité faite à partir du charbon et du gaz émet respectivement 46 et 26 fois plus de gaz à
effet de serre. Et si on regarde au niveau du SO₂, on passe de 5 à 1 000 tonnes équivalent SO₂
par térawattheure. Dans ce cas-là, on passe de 200 fois plus pour le charbon et de 80 fois plus
pour le gaz. Et si on prend l'utilisation de l'énergie directement dans le chauffage résidentiel, le
ratio est de 1 fois pour l'hydroélectricité, pour les gaz à effet de serre, à 11 fois pour le gaz
2615 naturel et 15 fois pour le mazout. Donc, c'est vraiment des gains qui sont significatifs.

Un dossier qui revient dans les débats sur l'eau, c'est la question des grands barrages
versus petits barrages. Je résume très vite une étude de maîtrise qui est en train d'être déposée,
en fait, qui vient d'être terminée par monsieur Jean-Pierre Drapeau et dans laquelle il compare
2620 -- en fait, il y a des données sur 300 aménagements hydroélectriques dans le monde qui ont
servi à comparer les impacts des grands versus des petits projets. Et il arrive à la conclusion, de
façon scientifique, comme quoi que les grands projets amènent moins d'impacts par
térawattheure que les petits. Ça ne veut pas dire que les petits sont mauvais, mais ça veut dire
que les grands barrages ne sont pas moins écologiques que les petits. Ça amène un peu à ce
2625 que ma collègue disait, il faut comparer les choses de façon comparable: 1 000 mégawatts faits
par des petits ou par des grands projets ou faits par une autre filière.

Et un dernier élément nouveau qu'on amène, c'est qu'on a fait, au GRAME, une étude
où on a simulé sept parcs éoliens à travers le Québec et on a utilisé avec des données horaires
2630 de 1994; donc, chaque heure de vent pour chacun de nos sites. On a évalué quel serait
l'impact du jumelage donc de ces sept sites-là, et aussi on a pris avec le meilleur site éolien,
donc le jumelage hydroélectricité/éolien.

Et ce qu'on arrive comme conclusion - dont vous avez à la page 34 et 35 - on démontre
2635 que si on avait un développement massif de l'énergie éolienne, ce qui n'est pas mauvais comme
contribution pour développer les énergies renouvelables, on aurait une augmentation de la
variance de l'eau en aval des réservoirs. Donc, quand il y a du vent, à ce moment-là vous
fermez les turbines, donc vous utilisez moins votre hydroélectricité, vous laissez l'eau
augmenter dans les réservoirs; quand il n'y a pas de vent, bien, là, à ce moment-là vous
2640 compensez.

2645 Mais l'impact est assez significatif parce que si on arrive, on voit ici que pour le site qu'on a simulé, si on a 25 % - en haut, on a la fraction d'énergie éolienne - si on avait 25 % d'éolien, à ce moment-là notre débit minimal de l'année, qui est de 61 mètres cubes par seconde, passerait à 7 mètres cubes par seconde, alors que le maximal augmente de 186 à 247. Donc, ça veut dire que si on avait massivement de l'éolien, plusieurs milliers de mégawatts, bien, il y aurait un impact massif au niveau de la gestion de l'eau, parce qu'il y aurait une variance beaucoup plus grande et plus erratique. Donc, vous avez la même chose qui est démontrée sur la figure 36.

2650 Et en guise de conclusion, je vais citer un petit texte qu'on avait publié, il y a six ans:

2655 «Dans l'opinion publique et dans certaines analyses écologistes étroites, le développement hydroélectrique est paradoxalement victime de ses vertus écologiques, c'est-à-dire victime du fait qu'il n'exporte pas ses impacts, qu'il ne les dilue pas dans l'atmosphère, qu'il ne les externalise pas et qu'il n'en reporte pas le fardeau sur les épaules des générations futures. Ne pas voir ces avantages fondamentaux de la filière hydroélectrique nous semble être une aberration de ce qu'on pourrait appeler le syndrome «pas-dans-ma-génération» .

2660 Donc, nos recommandations au BAPE, ce serait que le BAPE devrait être favorable à l'exploitation soutenable des ressources renouvelables incluant l'eau et l'énergie; et que dans le cadre de l'évaluation des projets, il faudrait comparer entre eux des projets de façon comparable, donc objective, en termes de services; et tenir compte aussi des impacts globaux sur l'environnement, ce qui implique que des préjugés systématiques qui pourraient être défavorables à l'égard des barrages peut ouvrir la porte à des solutions non durables. Donc, la future politique québécoise sur l'eau devrait prendre en considération ces principes.

Je vous remercie.

2670 **LE PRÉSIDENT :**

2675 Alors, merci, monsieur Lefebvre. Vous prenez une position très à l'opposé d'un certain nombre d'interventions qui ont été faites devant cette Commission. C'est toujours intéressant. La controverse permet de vérifier les choses et de voir les perspectives, de confronter les données, etc.

2680 Je pense, par ailleurs, que l'essentiel des critiques qui ont été faites devant cette Commission a consisté à s'opposer à une espèce de stratégie qui est perçue comme une stratégie de gérer l'offre plutôt que de gérer la demande. Ce que les gens sont venus dire ici, c'est qu'on est en train de, disent-ils, de rentrer -- Hydro-Québec a pris la stratégie compétitive de vente et d'exportation et de répondre aux appels d'offres extérieurs, alors que la meilleure stratégie serait une stratégie de gestion de la demande et, donc, de la diminution de la consommation de l'énergie.

2685 Ça, là-dessus, il n'y a pas beaucoup de chose dans votre document. Si je comprends bien, vous n'êtes pas situés à ce niveau-là, vous êtes plus situés au niveau de la comparaison des filières.

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

2690 Je ne dirais pas, dans le sens que si on regarde l'acétate 37 et 38 - je sais que vous les avez eues seulement il y a quelques minutes - mais on soulève le fait que les arguments des groupes environnementaux qui s'opposent à l'hydroélectricité sont en grande partie parce qu'ils pensent que cela va favoriser l'efficacité énergétique. Donc, c'est le fait de s'opposer à l'hydroélectricité.

2695 Ce qui est important de voir, c'est que ce sont les prix de l'énergie qui sont le facteur, qui fait en sorte qu'on va faire ou ne pas faire une certaine mesure d'efficacité énergétique. Et nous, ce qu'on considère, c'est que le développement durable implique de façon simultanée d'encourager l'efficacité énergétique et de développer massivement les énergies renouvelables. Puis si on veut respecter nos engagements environnementaux, comme le Protocole de Kyoto, ça nécessite des efforts massifs dans les deux cas.

2700 Et c'est une erreur stratégique de vouloir opposer l'efficacité énergétique, donc ce que j'appelle la stratégie du bouchon: là, on empêche les projets hydroélectriques, donc il va y avoir plus d'efficacité énergétique. Ce n'est pas ce qui arrive. Quand on empêche les projets hydroélectriques, tout ce qu'on fait, c'est qu'on encourage actuellement les filières thermiques.

2705 Et c'est seulement soit avec des outils réglementaires ou des outils fiscaux qu'on peut faire en sorte que les mesures d'efficacité énergétique vont devenir attrayantes et vont percer. Mais c'est complètement faux d'opposer un et l'autre. Ça, je pense on le souligne clairement, c'est une erreur stratégique de vouloir opposer l'un et l'autre. Comme on ne veut pas opposer nécessairement l'éolien non plus à l'hydroélectricité, mais il faut considérer que ce n'est pas en empêchant l'hydroélectricité qu'on va faire plus d'éolien. Ce qu'il faut faire, là où on a une énergie renouvelable qu'on peut développer, qu'on la développe pour qu'elle prenne une part de plus en plus grande dans notre bilan énergétique. Donc, pas pour qu'on gaspille.

2710 Mais c'est ce qu'on a fait. La Baie James n'a pas fait du gaspillage. Ça a permis de passer de 20 % à 40 % notre bilan énergétique du Québec, qui est basé sur les énergies renouvelables, en fait, sur une filière renouvelable. Et si on avait pris le même discours, il y a trente ans ou il y a vingt ans, on aurait regardé la demande d'électricité puis on aurait dit: «Juste avec la gestion de la demande, on n'a pas besoin de faire la Baie James.»

LE PRÉSIDENT :

2715 Mais ce que vos opposants disent, c'est que la stratégie de vente ne déplace pas l'énergie américaine; elle ne fait qu'ajouter, que stimuler le gaspillage de la consommation d'énergie aux États-Unis, mais n'amène pas un déplacement des filières.

2730 **M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :**

Ça, c'est faux. Le seul cas où on pourrait indiquer qu'on entraîne le gaspillage, c'est si notre prix était... si notre puissance sur le marché, notre part de marché était tellement grande, puis on vendait à un tellement bas prix qu'on était capable d'amener à la baisse le prix net du
2735 marché nord-américain, mais ce n'est pas le cas actuellement. On est un petit joueur dans le marché nord-américain. Et le seul produit pour lequel le Québec influence le prix mondial à ce niveau-là, c'est le sirop d'érable où notre production est suffisante pour jouer sur la demande mondiale. Mais dans le cas de l'énergie, non, on ne change pas la demande. Par contre, effectivement, on permet d'éviter la construction de nouvelles centrales thermiques.

2740

On est dans un contexte où la demande augmente de façon quand même sensible. Donc, notre impact n'est pas de voir diminuer, de fermer les centrales au charbon, c'est de voir qu'on les construit moins vite. C'est déjà un gain. Il faut savoir que là, ce qu'il faut faire, ça va être encore plus. Le Protocole de Kyoto, ça équivaut à réduire de 25 % les émissions de gaz à
2745 effet de serre du Canada d'ici dix ans, en termes réels. Donc, c'est un effort considérable qu'on va devoir faire.

LE PRÉSIDENT :

2750 Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Il y a quelques jours devant nous se présentaient des communautés crie des territoires
2755 conventionnés et aussi les Inuit, qui sont venus nous décrire, et en première partie d'audience et la semaine dernière, tous les grands chambardements que les dérivations des rivières dans le nord du Québec ont provoqués dans leur tradition, dans leur vie quotidienne et également dans leur nourriture.

2760 Alors, vous comprendrez mon étonnement quand je vois vos affirmations: «Ça n'affecte pas la biodiversité, ça respecte le développement durable.» Il y avait devant nous des affirmations et des preuves du contraire, parce qu'il y a des problèmes de santé qui sont maintenant bien connus.

2765 **M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :**

Il faut faire attention. On ne dit pas qu'il n'y a pas d'impacts. On dit que ça dépend de la perspective que l'on a sur ces impacts-là, dans la mesure où les impacts des barrages, c'est des impacts qui sont généralement sur -- les plus importants sont sur une période d'une
2770 quinzaine d'années et tendent à diminuer par après, et ils font place à des écosystèmes qui sont, en général, parfaitement viables.

2775 La question culturelle qu'on n'a pas abordée de façon importante, un, il faut mentionner
 que la nouvelle tendance pour les nouveaux projets, en tout cas ce qu'on a pu constater dans
 les annonces faites récemment par Hydro-Québec, c'est d'aller de plus en plus vers le
 partenariat envers les communautés locales, incluant les communautés autochtones. Donc, il y
 a eu justement un projet sur la Côte-Nord récemment qui était annoncé, qui allait dans cette
 optique-là. Je pense que ça, ça fait partie des éléments de solution justement pour réduire les
 impacts négatifs et permettre de partager les bénéfices avec les communautés locales. Donc,
 2780 ça, c'est un élément qui est important.

Au niveau des impacts écologiques, par contre, il faut considérer que ces impacts-là,
 en général, ils sont gérables. Ils n'ont pas toujours été parfaitement gérés, mais je pense qu'il y
 a eu quand même beaucoup plus d'efforts qui ont été faits ici que dans beaucoup d'autres pays
 2785 et il faut faire la part des choses. C'est qu'actuellement, on va avoir une baisse de 10 % d'une
 population de poisson dans le cadre d'un projet hydroélectrique et là, le promoteur doit faire des
 mesures exceptionnelles pour essayer d'éviter cet impact-là. D'un autre côté, on a
 Environnement Canada qui sortait récemment une étude pour dire qu'il y avait 20 000 lacs du
 Canada et de l'Ontario qui allaient être menacés d'acidification dans les prochaines années. Et
 2790 là, on parle perte totale de la population.

Donc, ce qu'on dit, ce n'est pas qu'il n'y a pas d'impacts, c'est qu'il y a deux poids,
 deux mesures, actuellement, dans la façon de les comptabiliser.

2795 **Mme ANNE FLEISCHMAN :**

Pour compléter sur ce que vient de dire Jean-François, le discours que nous avons ici,
 ce n'est pas hydroélectricité à tout prix et, bon, les impacts, on ne s'en occupe pas. Je
 complète un petit peu ici. C'est qu'actuellement, quand il y a des évaluations de projets
 2800 hydroélectriques, les études d'impact sont menées en partant de directives ministérielles qui
 pointent bien, de manière très précise, qu'il faut regarder, bien sûr, les impacts, et trouver des
 mesures de mitigation aussi bien sur les impacts au niveau des écosystèmes que des impacts
 au niveau culturel, social, économique. On ne peut pas avoir un discours ambigu à ce niveau-
 là.

2805 Simplement de préciser que les impacts au niveau des écosystèmes, notamment quand
 on parle des précipitations acides comme vient de le faire Jean-François, bon, bien, là on parle
 de populations de poissons qui sont décimées de manière drastique.

2810 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais oublions l'acidification des lacs. Je n'ai pas eu le temps, bien sûr, compte tenu
 que nous l'avons reçu quelques minutes avant la présentation, on a fait ça à chaud. Je vois que
 le tableau que vous avez, par exemple, des indicateurs des impacts environnementaux des
 2815 filières de production d'électricité, votre source est Hydro-Québec. Est-ce que vous avez pour
 appuyer d'autres sources? Parce que je pense à...

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

2820 On a mis celui-là, parce que ça nous semblait comme une très bonne synthèse et ça concordait. Nous, on a fait une évaluation. On a regardé dans la littérature scientifique. On a relevé à peu près une trentaine d'auteurs différents avec l'évaluation des impacts des différentes filières et les ordres de grandeur sont toujours de cette amplitude-là. Donc, je pense que c'est important de le voir.

2825 C'est sûr qu'il y a une certaine controverse aux émissions des réservoirs. Mais là, il faut mentionner, c'est que dans ce cas-là, on prend la filière hydroélectricité puis on regarde tout le cycle de vie pour chaque émission quelque part dans le cycle de vie. Sauf qu'à partir du moment qu'on fait la même chose pour le gaz naturel ou le charbon, à chaque fois qu'on augmente un
2830 petit peu le bilan négatif de l'hydroélectricité, on augmente d'autant plus les autres filières; ce qui fait que l'écart entre les filières ne change pas. Donc, les proportions restent les mêmes.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2835 Parce qu'il revient à ma mémoire - et c'est mon dernier point - un élément d'un mémoire présenté par une ZEC sur la Côte-Nord qui, malgré les affirmations que nous avons, que avez aussi évoquées, qu'au bout de quinze ou vingt ans, lorsque la nature a repris ses droits dans un réservoir formé par un barrage, mais les gens de cette ZEC nous faisaient remarquer que dans le secteur Sainte-Marguerite justement après quarante ans, non seulement ça ne s'est pas
2840 s'amélioré, la nature n'a pas repris ses droits, elle n'a pas repris ses droits et c'est même pire encore.

Alors, c'est pour ça que je vous demande: est-ce que vous avez des études encore plus poussées? Est-ce que vous êtes au courant, par exemple, d'affirmations de gens qui sont sur
2845 le terrain comme les gens de cette ZEC qui disent: «Bien, voici, l'état d'un réservoir après non pas vingt ans mais quarante ans, ça ne s'est pas amélioré»?

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

2850 Ce qu'on peut indiquer, en tout cas, c'est qu'il ne faut pas en faire un dogme. Oui, il y a des projets qui vont mieux; d'autres qui vont moins bien. Mais ce qu'on considère, c'est que globalement, la filière ne mérite pas les généralisations qui ont été faites dans le passé au niveau des impacts.

2855 Puis effectivement, on constate, en tout cas dans plusieurs sites, c'est qu'il y a... puis il y a l'exemple de la Baie James, on voit les teneurs mercure qui ont commencé à chuter, par exemple, on voit que ces impacts-là sont mitigables, puis que par exemple au niveau des populations de poisson, à partir du moment qu'on met des débits réservés puis des mesures comme ça, des mesures d'atténuation, on peut réduire de beaucoup les impacts

2860 environnementaux tout en ayant une énergie qui, elle, à ce moment-là est durable pendant des dizaines d'années et plus.

2865 Là, on parle d'une filière qui peut... la Baie James va fournir encore de l'électricité pour les trois prochaines générations et plus, sauf qu'à ce moment-là, cette filière-là permet de remplacer les combustibles fossiles. Il faut voir que les combustibles fossiles sont en progression de façon spectaculaire, actuellement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2870 Vous mentionnez que la situation s'améliore après quinze ans. Comme disait madame Gallichan, on a eu d'autres avis là-dessus, et pas uniquement au niveau d'impacts négligeables.

2875 Je vous réfère aussi au mémoire du chef de la nation crie d'Eastmain, qui a fait une analyse de la situation après vingt ans de la déviation de la rivière Eastmain. Et je vous assure que si ce qu'il nous a dit est vrai, ce n'est pas une amélioration de la situation ni des impacts négligeables, puisqu'on parlait, en plus des problèmes du mercure évidemment, des problèmes de santé, de diabète, de changement de mode d'alimentation, de dégradation sociale de la communauté, de salinisation de l'eau douce, donc d'impossibilité de s'approvisionner en eau potable, de perte le territoire traditionnel de chasse et de pêche, ce que
2880 vous appelez des éléments culturels, mais qui sont des éléments quand même qui font partie de l'évaluation des impacts.

2885 J'ai l'impression que vos sources -- vous citez beaucoup Drapeau. On a l'impression que c'est Drapeau et Drapeau, d'après votre texte. La Commission a eu l'occasion, pour certains de ses membres, de visiter récemment le complexe Robert Bourassa à Radisson, lors de notre passage à Radisson, et même les ingénieurs d'Hydro-Québec, qui nous ont accompagnés, sont beaucoup plus nuancés et moins enthousiastes que votre présentation sur les impacts de l'hydroélectricité, qu'ils soient macroéconomiques ou microéconomiques.

2890 Par exemple, la question des turbines, Drapeau donne les dix raisons de l'American Rivers, et chacun de ces éléments-là ont été repris dans la discussion avec les ingénieurs. Et effectivement, par exemple, les turbines des centrales qui coupent les poissons, c'est un problème parce qu'ils cherchent une solution. Ils ont essayé toutes sortes de solutions pour éviter que ça se passe. Et chacun des points pourrait être analysé comme ça.

2895
2900 Donc, ma question que je vous pose, c'est -- finalement, c'est probablement vrai que l'écart entre les filières ne change pas, mais il faut analyser ça avec la question politique sur les besoins en énergie et sur l'opportunité d'exporter et sur les autres usages également. Alors, la question qui se pose, c'est dans la gestion des barrages - et probablement que le Québec va continuer à bâtir des barrages - comment construire et comment gérer intelligemment des barrages pour que la production hydroélectrique cohabite harmonieusement avec les activités récréatives, les activités de villégiature, la conservation du patrimoine naturel, du patrimoine historique, etc.?

2905 **M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :**

Je pense que déjà le fait d'aller de plus en plus vers des projets de partenariat avec les communautés locales, ça permet de réduire de beaucoup les problèmes qui ont été soulevés tout à l'heure. Je mets entre parenthèses le fait que certains des problèmes...

2910

Quand on parlait, bon, par exemple, avec des Autochtones, ce ne sont pas nécessairement des problèmes liés juste aux barrages, mais le fait d'avoir l'intégration de deux - en fait, le choc de deux cultures dans ce cas-là, au niveau des jeunes par exemple. Et ça, la télévision a peut-être autant d'impact que les barrages, le fait de donner certains...

2915

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Non, ça, je dois vous arrêter, il faudrait quand même être sérieux. Ce n'est pas l'impact de la télévision; c'est l'impact de travaux importants. Puis les évaluations qui ont été faites par la communauté crie, c'est des évaluations scientifiques, ce n'est pas juste...

2920

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

Non, non, je ne renie pas. Ce que je dis, c'est que quand on parle d'impacts culturels, c'est un ensemble de facteurs donc et qui sont à intégrer dans le cadre de ces projets-là. Et le fait d'aller dans du partenariat pour bâtir de futurs projets.

2925

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Il n'y a pas seulement des impacts culturels, il y a des impacts physiques et biophysiques.

2930

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

Oui, mais par contre, quand j'ai été visiter les chantiers de Sainte-Marguerite, puis bon, j'ai rencontré des Autochtones aussi de là-bas, les travailleurs de là-bas, ce qu'on voyait, entre autres, c'est qu'il y a des territoires de chasse ancestraux qui étaient maintenant redécouverts parce qu'ils étaient devenus inaccessibles pendant des années. Et grâce aux chemins qui étaient faits pour les projets, maintenant les Autochtones pouvaient revendiquer un territoire ancien et recommencer à l'exploiter. Donc, il y a tout un accès à la ressource.

2935

2940

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est vrai. La réciproque, c'est que les territoires traditionnels sont maintenant, à cause des chemins construits par les complexes, accessibles aux Blancs et donc moins fréquentés et moins fréquentables par les Autochtones.

2945

Mme ANNE FLEISCHMAN :

2950 Mais je me permets, là, on est en train de... je crains qu'il y ait des ambiguïtés par rapport à notre propos du fait qu'on ait présenté ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2955 Vous craignez quoi, vous dites?

Mme ANNE FLEISCHMAN :

2960 Qu'il y ait des ambiguïtés de la part de notre propos.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2965 C'est pour ça que je vous pose une question. J'avais posé une question sur la gestion des barrages, vous avez commencé à répondre en parlant de partenariat. C'était une piste intéressante.

Mme ANNE FLEISCHMAN :

2970 Le discours ici n'est pas de dire: écoutez, il n'y a aucuns problèmes environnementaux avec les barrages, ni de problèmes culturels, ni par rapport aux communautés autochtones. Ça, c'est des enjeux dont toute la société est au courant et on ne revient pas du tout là-dessus. On place la discussion à un autre niveau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2975 Vous comparez les filières, strictement parlant.

Mme ANNE FLEISCHMAN :

2980 En termes de production d'énergie, de filières qui vont... en termes d'efficacité énergétique et en termes d'impacts globaux sur l'environnement. Parce que là, j'entends la discussion et on n'est pas du tout en train de dire, oui, non, il n'y en a pas de problèmes. Ce n'est pas le cas. Simplement, on compare des filières et en termes de demande d'énergie. Ici, on compare des projets qui sont comparables, c'est ça le point.

2985 Que ne pas construire ou ne pas profiter de l'énergie renouvelable qu'est l'hydroélectricité, et bien, c'est ouvrir la porte à des filières qui ne sont pas durables au niveau des impacts, qui vont nous toucher nous, comme ces impacts-là vont toucher les communautés autochtones, vont toucher tout le monde parce qu'on est sur une planète, tout simplement, pour dire les choses un petit peu vite.

2990 C'est ça, je voudrais remettre un petit peu... désambiguïter le propos à ce niveau-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2995 Oui, ça, on a bien compris la comparaison des filières et les données, c'est pas mal les données qu'on voit un peu partout, effectivement.

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

3000 Puis je pense qu'il faut arriver, au fond, à dire, le problème, c'est que c'est sûr, si on compare un projet hydroélectrique avec l'absence de projet hydroélectrique, l'absence de projet va avoir moins d'impact. Et c'est là qu'on veut amener peut-être, je pense, notre contribution, c'est d'indiquer qu'on ne doit pas contribuer une absence de projet hydroélectrique, mais on doit contribuer...

3005
3010 1 000 mégawatts d'hydroélectricité avec un grand, 1 000 mégawatts avec dix petits projets, puis 1 000 mégawatts avec du thermique ou 1 000 mégawatts avec de l'éolien, donc, on doit comparer à ce moment-là différentes options pour avoir la même production. Parce que sinon, on va avoir une approche qui va être de regarder uniquement un projet spécifique et de

dire: bien, est-ce qu'il y a des impacts? Oui, l'hydroélectricité ayant intrinsèquement des impacts....

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3015

Oui, tout à fait. Ça, on a très bien compris votre propos là-dessus. Puis votre exemple est clair, pour produire 1 000 mégawatts, il y a différentes solutions, différentes filières et il y a des impacts selon la filière choisie. Mais la question qui se pose toujours quand on fait l'évaluation d'un projet, c'est d'abord la justification. Mais ce n'est pas notre propos.

3020

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

3025

Oui, dans le sens que nous, ce qu'on amène aussi, c'est que la substitution des combustibles fossiles doit aussi faire partie d'une politique environnementale. Donc, si on avait été il y a vingt-cinq ans, on aurait regardé la demande d'électricité. Il y a des groupes qui disaient on n'avait pas besoin de la Baie James à ce moment-là, avec les mêmes arguments qu'aujourd'hui, la même logique: «Il y a des impacts environnementaux, etc.»

3030

Si on avait dit: «On gèle notre demande d'électricité», peut-être qu'avec l'efficacité énergétique, on aurait pu le faire, oui. Mais ce qu'il faut voir, c'est que ce qu'on a fait avec la Baie James, ça n'a pas été faire du gaspillage, c'est qu'on a remplacé le mazout dans les résidences, qui est passé d'à peu près 75 % des résidences, le trois quarts des résidences, on est rendu à la situation inverse, où le trois quarts des résidences sont chauffées maintenant avec une énergie renouvelable. Puis c'est notre bilan énergétique qui est passé de 20 % à 40 % d'énergie renouvelable.

3035

Et ça, c'est des recommandations des Nations-Unies à la base: il faut accroître l'apport des énergies renouvelables dans notre bilan, il faut réduire la consommation de combustibles fossiles. Donc, il faut avoir ça, je pense, comme toile de fond.

3040

Mme ANNE FLEISCHMAN :

3045

Et également, pour terminer, dire que notre propos ici est d'aller à l'encontre des groupes qui vont s'opposer systématiquement aux projets, les opposants systématiques. C'est un petit peu ça, d'ouvrir un petit peu, de dire: «Oui, bien sûr, on est des environmentalistes. Tous ici, on est tous ici pour la même cause», mais le dénigrement systématique est quelque chose sur lequel on veut réfléchir.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3050

Oui, oui. Notre échange nous permet de faire des nuances et, comme dans tout dossier, il faut éviter les opposants systématiques. Comme dans les matières résiduelles, il y avait des opposants systématiques à l'incinération, par exemple, il y avait des opposants systématiques au compostage, il y avait des opposants systématiques à l'enfouissement. Donc, il faut nuancer.

3055

Mme ANNE FLEISCHMAN :

C'est ça.

3060

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

Le fanatisme ne mène pas au développement durable, je pense.

3065

LE PRÉSIDENT :

Il ne faut pas s'opposer non plus au fanatisme avec un autre fanatisme. Alors, c'est l'ouverture et la capacité de discuter et de regarder les faits. Alors, merci et bonne chance.

3070

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

Merci infiniment.

LE PRÉSIDENT :

3075

Au revoir.

Alors, quelqu'un m'a signifié la volonté de faire une rectification. Madame Lucie Lambert, s'il vous plaît.

3080

Mme LUCIE LAMBERT :

Oui, monsieur le président. Je suis une représentante du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. J'aimerais faire juste une petite rectification concernant l'information disponible pour les consommateurs et consommatrices sur les catégories d'eau embouteillée. Cette information-là existe. Je voulais vérifier si elle a été déposée dans le cours des audiences. Mais il y a un dépliant qui a été préparé pour les consommateurs par notre Ministère et qui est distribué gratuitement par nos inspecteurs lorsqu'ils font des présentations auprès du public. Et elle est disponible en tout temps pour les consommateurs et consommatrices.

3090

LE PRÉSIDENT :

3095 Merci, madame. Je vais juste vous informer sur le niveau de la controverse qu'on a eue
quand les associations de consommateurs sont venus nous voir. C'est qu'ils nous ont signalé
qu'un certain nombre d'informations étaient indécodables pour le lecteur. Par exemple, la lettre
«K» pour parler du potassium, en disant: «De temps en temps, on a potassium; de temps en
temps, on a azote; de temps en temps, on a K ou N, et pour le lecteur bien moyen, il ne se
retrouve pas.»

3100 Deuxièmement, les quantités n'étaient pas mises en référence à des grilles. Par
exemple, si c'est 400 parties par million, quel est le seuil acceptable? Si le seuil acceptable est
de 1 400, ça va; s'il est de 450, là c'est-à-dire qu'on frise la limite permise. C'était dans ces
deux sens là que le monsieur était intervenu pour demander des informations plus utiles pour le
3105 choix du consommateur. Merci, madame.

Alors, je suspends l'audience. On se retrouve à 19 h 30 avec une soirée costaute: le
Centre québécois du droit de l'environnement; l'Association des aménagistes; le Réseau
québécois des groupes écologistes; INRS-Urbanisation; Verdir et Action RE-buts. Alors, bon
3110 appétit tout le monde et on se retrouve à 19 h 30.

3115 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé:

3120 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.